

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 63 (1978)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



9

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
63^e année
Lausanne
Septembre 1978

J.A. 1000 Lausanne 1

Après les 75 ans du mouvement Raiffeisen

L'union pour l'entraide...

Au début du XIX^e siècle, un prêtre, aux idées étonnamment avancées pour l'époque, l'Abbé de Lamennais, a publié quelques ouvrages qui ont eu un grand retentissement : Paroles d'un croyant, etc. C'était un écrivain brillant et fougueux, au style fulgurant, un peu déjà le genre de Léon Bloy et de Bernanos, et il ne dédaignait pas, comme son maître Jésus, de s'exprimer parfois en paraboles. En voici une.

Un homme marchait sur un chemin de montagne — pas les belles routes alpestres que nous avons maintenant — mais les vieux chemins raides et pleins de pierres que nous avons encore connus.

Il marchait du pas lent et lourd, mais vigoureux, décidé et résolu du montagnard.

A un contour du chemin, il trouve le passage barré par un gros bloc de pierres. Pas moyen de passer, ni en haut, ni en bas, c'est vraiment l'obstacle sérieux et définitif. Il s'assied, la tête dans les mains, découragé.

Un deuxième voyageur arrive, il fait la même constatation, et s'assied, lui aussi découragé.

Un troisième et un quatrième font de même.

Un cinquième arrive, fait la même constatation, s'assied, boit une ou deux gorgées à sa gourde de montagnard, il réfléchit un moment, se lève et dit aux autres : chacun de nous n'est pas arrivé tout seul. Ce bloc est très lourd, mais il est en équilibre instable. Si nous nous y mettons tous ? Ils dégagent un peu autour du bloc, et se mettent tous à pousser, le bloc s'ébranle lentement, puis il vacille et tombe avec fracas dans l'abîme. Et tous les voyageurs, joyeux et contents, s'en vont avec entrain vers le but désiré...

L'union... la force de l'union...

L'homme seul est faible... le frère appuyé sur son frère est une place forte, disait déjà le Sage de l'Ancien Testament.

Au milieu du Moyen Age, dans des temps agités — comme les nôtres — voyant la malice des temps et les dangers qui les menaçaient, trois petits peuples de montagnards au cœur des Alpes,

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Chronique économique

Page 143

L'activité de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse en 1977

Page 144

La rubrique des conseils de surveillance

Page 148

Bilan de la banque centrale au 30.6.1978

Page 153

La banque centrale adhère au système de télécommunications internationales SWIFT

Page 154

Fédération jurassienne

Page 155

Fédération vaudoise

Page 157

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 158

se sont unis pour le meilleur et pour le pire, se sont engagés à s'assister mutuellement, à s'aider, se conseiller, se rendre service. Chacune des communautés promet à l'autre d'accourir à son aide... C'est le pacte de 1291, c'est l'origine de notre Confédération suisse.

On s'est uni pour toutes sortes de choses : pour vendre du vin (caves coopératives), pour vendre des fruits (coopératives fruitières), pour vendre des produits alimentaires (magasins Coop).

Dans nos pays alpins, on s'est uni pour bien des choses : autrefois les bisses, maintenant les systèmes modernes d'irrigation, on s'est uni pour les laiteries, les alpages, les remaniements parcellaires. On s'est aussi uni dans le monde de la banque. UBS — SBS. Deux des grands du monde bancaire suisse s'appellent tout simplement Union de Banques suisses — Société de Banque suisse.

Entre 1900 et 1914 des pionniers ont fondé notre mouvement. Et lorsqu'ils ont senti le besoin d'avoir une Centrale, ils n'ont pas cherché midi à quatorze heures, ils l'ont fondée à St-Gall et l'ont appelée bien naturellement et bien simplement L'UNION.

L'union pour l'entraide.

Le mouvement Raiffeisen vient de fêter dans la joie son 75e anniversaire et se met joyeusement en route pour le centenaire.

Que sera l'an 2000 ? Je n'en sais rien et vous non plus, je le pense.

Vous venez d'approuver de nouveaux statuts. Ce fut certainement du beau et bon travail. Oserais-je dire que dans 25 ans il y aura aussi des choses à adapter et à mettre au point... un peu comme notre bonne vieille Constitution fédérale, qui en son temps a été excellente, mais qui doit être adaptée à la situation actuelle.

Le mouvement Raiffeisen aura certainement les mêmes problèmes que les Eglises : d'une part maintenir ce qui est essentiel, les bases

qui ont fait le succès dans le passé, le sérieux, la conscience professionnelle, l'union, l'entraide, et d'autre part adapter et innover selon les circonstances changeantes du moment et les besoins de l'époque. Nova et vetera — des choses nouvelles et anciennes, c'est la condition pour tout mouvement qui veut vivre et survivre.

Partir pour une nouvelle étape de 25 ans, c'est une merveilleuse aventure pour notre mouvement. Que les vents lui soient propices et favorables,... et vogue la galère... avec la bénédiction du Dieu Tout-Puissant.

Abbé Christophe

L'argent ne fait pas le bonheur !

Cette sagesse populaire fait partie d'une morale bien pensante, mais somme toute très superficielle. Il est de bon ton de parler contre le sale argent, comme s'il en pouvait ! Tout dépend de son usage. Il ne saurait être méprisé comme le veut un puritanisme souvent très ambigu dans les faits, ni devenir l'objet d'une obsession quasi sacrée. Rappelez-vous la chanson « le dieu dollar » de Gilles.

La lecture du très bel ouvrage, édité à l'occasion du 75e Congrès Raiffeisen suisse, m'a engagé à consacrer mon article à une réflexion sur l'argent, tentant de dépasser la superficialité d'une sagesse faite de slogans.

Le prophète Aggée nous servira de point de départ dans cet effort de pensée, il écrit : « C'est à moi qu'appartiennent l'argent et l'or, dit l'Eternel... », par conséquent nous ne sommes jamais les possesseurs de l'argent, nous en avons la seule gérance devant Dieu. Tel est le principe de la morale concernant les biens terrestres. Notre gérance doit être en accord avec la volonté de Dieu, concrétisée dans l'alliance au sein de laquelle se conjuguent la liberté des partenaires et l'édification d'une communauté solidaire. Dans cette perspective l'argent doit devenir un trait d'union entre les hommes, facilitant, bien mieux qu'au temps du troc, les échanges.

Cette communication est pervertie au moment où l'argent devient but en soi. Alors nous trahissons

l'administration de biens de Dieu, nous sommes en contradiction avec sa volonté.

Le trafic n'est pas démoniaque s'il repose sur un ensemble de règles morales réfléchissant la foi dans la vie pratique. Au moment où ces règles sont moquées au nom d'un mensonger réalisme : les affaires sont les affaires, l'argent développe un impérialisme qui par son anonymat asservit sans pitié la créature et la création. La recherche du seul profit au mépris de la justice, de la solidarité, détruit l'ordre voulu de Dieu et toute vie sociale. Il faut se souvenir de cette phrase de Calvin : « Dieu oppose sa bénédiction à toutes méchantes trafiques qui sont comme filets pour attraper la proie. »

Notre siècle sécularisé a remplacé la volonté de Dieu par des impératifs variant au gré de toutes les formes du désir aussi bien individuel que collectif. Le dieu dollar édifie une société dictatorial, centralisatrice, inhumaine, irresponsable dont la loi du plus fort est la seule morale. Cependant nous devons rapprendre aujourd'hui que cette idole est aux pieds d'argile, vacillant, chaque jour, au gré de la fluctuation des monnaies. Rien ne sert de gémir devant la faillite des concertations des experts, il nous faut refaire l'apprentissage du bon usage de l'argent, instrument au service de la dignité de la personne et du bien commun. Utopie, pensées accrochées aux nuages, me dira-t-on.

La vie et l'œuvre de Frédéric-Guillaume Raiffeisen en sont un réaliste et concret démenti. Voilà un homme qui, mettant en accord sa foi et ses connaissances, a réalisé une véritable et constructive révolution. En cette fin de notre siècle, elle nous indique une voie dont la dynamique créatrice est alimentée par la responsabilité de la personne

au service d'une solidarité concrète parce que restant au niveau de la mesure humaine. La démocratisation et la coopération sont les uniques et efficaces armes pour battre en brèche l'impérialisme de Mammon. Grâce à elles, l'argent peut faire le bonheur !

DuBois

Raiffeisen partout...

Pourquoi des millions d'hommes s'efforcent-ils de créer et de faire fonctionner des organisations coopératives selon les idées et les conseils de Raiffeisen ?

Parce que :

- Ils reconnaissent la valeur d'une idée qui, au cours d'un long siècle riche en changements rapides et profonds, n'a rien perdu de son actualité et de son rayonnement...
- Au principe du calcul réaliste, impersonnel et à l'esprit malfaisant du capitalisme primitif, qui fut à l'origine d'une longue époque de misère et de graves tensions, Raiffeisen a opposé l'idée d'entraide...
- Selon Raiffeisen, il doit être possible de concilier l'obligation économique d'agir selon des critères d'objectivité et de succès — sans aide étrangère — avec l'obligation éthique d'aider le prochain et le faible...

(Textes tirés d'allocutions de M. Théodore Sonnemann, président de la Fédération allemande Raiffeisen, lors du Congrès mondial Raiffeisen de 1968 à Francfort).

Chronique économique

L'été 1978 ne fut pas un été de vacances pour les responsables de l'économie mondiale. Les événements en ont ainsi décidé puisque d'une part le marasme monétaire a été plus grand que jamais et que, d'autre part, l'économie mondiale est loin d'avoir retrouvé sa santé. Bien au contraire, la gravité de la situation n'est plus contestée par personne. Sur le plan monétaire, l'effondrement du dollar, la fièvre de l'or (liée bien entendu à la faiblesse de la monnaie américaine) et la hausse du yen ont été les principaux événements de l'été. Sur le plan économique, on doit constater que, malgré les programmes de relance, le chômage a tendance à s'aggraver presque partout, sans même qu'il en résulte un répit du côté de l'inflation. Les temps sont donc à l'incertitude, sans que les

esprits, en Suisse, y soient très sensibles, puisque notre pays échappe à tous ces fléaux et fait même figure d'exception. Ajoutons, parmi les faits de l'été, les progrès dans les négociations qui se déroulent dans le cadre du Tokyo round ainsi que les sommets monétaire et économique de Brême et de Bonn.

Situation dans le monde

A quelques exceptions près, la situation n'est pas meilleure aujourd'hui dans les pays membres de l'OCDE qu'elle ne l'était l'année dernière ; les taux de chômage restent donc très importants et ont même tendance à augmenter. Au total, plus de 17 millions de chômeurs pour la zone OCDE. Pour le premier trimestre 1978, ces taux sont les suivants par rapport aux

personnes actives (entre parenthèses, les taux de 1977) :

Etats-Unis	6,2 % (7 %)
Canada	8,5 % (8,1 %)
Japon	2,2 % (2 %)
Allemagne fédérale	3,6 % (3,6 %)
France	5,9 % (5,9 %)
Italie	7,1 % (7,1 %)
Grande-Bretagne	6,9 % (6,7 %)

(source : rapport du 9 juin 1978 de la Commission de recherches économiques, supplément à « La vie économique » de juin 1978.)

Le chômage reste donc bien le plus grand problème actuel, conséquence durable de la crise économique, avec toutes les conséquences économiques (coût du chômage) et sociales (chômage des jeunes en particulier) qu'il suppose. Les remèdes au chômage sont en fait connus. Il suffit de suivre les conseils pressants de l'OCDE et de relancer les économies nationales ! Cependant, cela fait courir le risque réel d'une inflation galopante, risque que refusent d'assumer les gouvernements concernés, les conséquences sociales de l'inflation étant parfois plus graves que le chômage lui-même. Or, la tendance actuelle est au ralentissement de la hausse des prix et cela même au Japon où l'on a adopté une politique relativement audacieuse de relance. Voyons les chiffres relatifs au renchérissement pour le premier trimestre de 1978, par rapport au trimestre précédent (entre parenthèses, l'indice des prix du premier trimestre 1978 par rapport au premier trimestre 1977) :

Etats-Unis	6,8 % (6,6 %)
Canada	7,3 % (8,8 %)
Japon	2,1 % (4,6 %)
Allemagne fédérale	5,2 % (3,1 %)
France	6,3 % (9,2 %)
Italie	11,2 % (13,3 %)
Grande-Bretagne	6,9 % (9,5 %)

Il est vrai que cette tendance a été favorisée par la baisse des prix des matières premières pour la période correspondante, puisqu'on assiste actuellement à une tendance à la hausse.

Quelle est la situation dans trois économies importantes ? (source : bulletin économique mensuel de la Banque de Paris et des Pays-Bas, juillet 1978)

Etats-Unis : le premier trimestre 1978 a été marqué par une forte activité, mais aussi par des déséquilibres monétaires et financiers qui risquent de provoquer un repli du taux de

croissance, ce que semble confirmer la baisse en juin des commandes à l'industrie. Le ralentissement est probable par suite du durcissement de la politique monétaire et de la baisse de la progression des investissements, par suite de la hausse des taux d'intérêts, laquelle hausse agira également sur les crédits à la consommation. Si on ne craint pas une véritable récession, on doit cependant constater une tendance au ralentissement et craindre, une fois de plus, que ce n'est pas des Etats-Unis que viendra l'amorce de la reprise.

L'Allemagne : l'économie allemande offre des éléments positifs et des éléments négatifs. Parmi les premiers, on peut citer en particulier l'accroissement des dépenses des ménages. Parmi les seconds, le ralentissement de la demande en biens d'équipements de la part des entreprises. S'il y eut une tendance au déblocage de la situation conjoncturelle en mars et avril, rien ou presque rien ne permet de penser que ce mouvement se poursuivra.

La France : l'économie française montre une activité réjouissante tant en matière d'équilibre commercial que pour la balance des paiements courants. On enregistre également une vive progression de la demande des particuliers. Il semble cependant que cette reprise ne concerne pas encore les biens d'équipements.

Selon les « perspectives économiques » de l'OCDE pour ses sept principaux pays membres, l'avenir n'est pas encore très souriant puisque les USA verront sans doute leur croissance passer de 4,5 % au dernier semestre 1978 à 3 % pour le premier semestre 1979 avec une aggravation du chômage. Le Japon risque également de voir son expansion ralentie par suite de la forte appréciation du yen. On prévoit une aggravation du chômage en France, en Grande-Bretagne et en Italie. Partant de ces « perspectives », l'OCDE renouvelle son appel à une relance concertée, par la mise en place de politiques économiques stimulatives. Ce sont surtout l'Allemagne fédérale, le Japon, la Belgique et la Suisse ainsi que les Pays-Bas qui doivent prendre l'initiative d'une telle politique de relance.

Le cas suisse

L'économie suisse est toujours caractérisée par un très faible renchéris-

sement et un taux de chômage quasiment nul. Ces caractéristiques générales ne doivent cependant pas empêcher un examen plus approfondi de la situation par suite du ralentissement conjoncturel chez nos partenaires. On constate ainsi, à la suite de la Commission de recherches économiques, un réel ralentissement de l'accroissement des ventes de l'industrie d'exportation et un rendement réduit. Ce sont surtout les industries alimentaire, de la boisson et du tabac qui ont montré les plus grands signes de ralentissement alors que l'horlogerie et le tourisme ont maintenu leur mouvement de 1977. Sur le marché intérieur, on constate un ralentissement de la demande privée, alors que les investissements sont stationnaires.

Si le chômage est « statistiquement » modeste (0,5 %), cela représente tout de même plusieurs dizaines de milliers de personnes et, ainsi que l'a rappelé récemment M. Kappeler lors de l'excellente émission de la TV romande « En direct avec... », 90 000 personnes ont quitté leur emploi contre leur gré — surtout des femmes — depuis le début de la crise. On peut encore résumer notre situation économique de la manière suivante, à la suite du « Panorama conjoncturel » de l'Union de Banques suisses de juillet 1978 : « Selon l'enquête effectuée par l'UBS en juin, la marche des affaires de l'industrie suisse ne se ranimera pas au 3^e trimestre. Seule la demande intérieure pourrait, le cas échéant, stimuler l'économie. Dans l'industrie de la construction, où la situation n'a guère évolué, les perspectives du bâti-

ment sont meilleures que celles du génie civil. Quant au commerce de détail, il escompte une progression des ventes avec des prix relativement stables... »

Sans trop s'arrêter aux chiffres, on peut admettre que notre économie est actuellement en attente. Plus que jamais, nous dépendons de l'extérieur car notre relative « prospérité » est à la limite de l'essoufflement. Nous aurons donc à traverser une ou deux années d'expectative. Nous n'avons par conséquent, pour l'instant et sur le plan interne, aucune raison de suivre *seuls* les conseils de relance de l'OCDE, mais nous devons veiller à suivre de très près les accords monétaires qui résulteront du sommet de Brême, afin d'éviter à tout prix une nouvelle flambée du franc suisse. Notre pays a également un intérêt évident à s'associer étroitement aux accords qui pourraient se conclure dans le cadre du Tokyo round.

Ces prochains mois nous montreront si les sommets de Brême et de Bonn ont des chances d'aboutir à des actions concrètes et si la « relance concertée » dépassera le niveau des déclarations de principe. La reprise de l'activité économique en est l'enjeu et, à plus long terme, la réduction du taux de chômage dans l'ensemble des économies.

Roger Schindelholz

Pensée

Il y a trois sortes de mensonges : les mensonges, les sacrés mensonges et les statistiques.

Mark Twain

L'activité de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse en 1977

Les numéros du « Messenger » de 1978 parus jusqu'ici ont fait la part belle aux comptes rendus d'assemblées générales de Caisses affiliées, de fédérations régionales et du Congrès Raiffeisen suisse. Nous croyons pouvoir renvoyer à celui d'octobre l'habituelle relation de l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement du 2 juin dernier à Lucerne.

Nous publions ci-après de larges extraits de son rapport de gestion de 1977.

— pp —

Activité

La forte expansion enregistrée pendant l'exercice précédent s'est heureusement poursuivie en 1977. Nous attribuons ce fait avant tout à la judicieuse utilisation des fonds excédentaires par

les Caisses Raiffeisen, dans leur propre rayon d'activité, grâce à notre intervention. En effet, plus grande est la demande de prêts et de crédits, plus nombreuses sont les requêtes qui nous parviennent pour des cautionnements

appuyés par des hypothèques de rang postérieur ou pour des affaires sans autre garantie complémentaire.

Le volume et le genre des affaires traitées sont donnés en détail par le tableau suivant :

	cas	1977		1976	
		cas	fr.	cas	fr.
Cas en suspens au 1er janvier	384	18 085 670.—	294	14 016 345.—	
Demandes présentées durant l'année	2621	72 910 787.—	2210	59 524 924.—	
Total	3005	90 996 457.—	2504	73 541 269.—	
Cautionnements consentis					
entièrement	2128	47 876 525.—	1716	35 979 254.—	
Cautionnements consentis partiellement	67	2 600 845.—	67	2 743 341.—	
Total	2195	50 477 370.—	1783	38 722 595.—	
Demandes retirées					
intégralement	234	10 352 652.—	214	10 291 525.—	
Demandes retirées partiellement	(67)	1 202 135.—	(67)	1 173 209.—	
Demandes rejetées					
intégralement	92	4 726 400.—	123	5 268 270.—	
Cas en suspens au terme de l'exercice	484	24 237 900.—	384	18 085 670.—	
Total	3005	90 996 457.—	2504	73 541 269.—	

Par rapport à 1976, nous avons enregistré 411 requêtes de plus (+19 %) pour un montant total de 13 385 863 francs (+ 23 %), ce qui fait que les demandes présentées à la Coopérative de cautionnement, au cours de l'année, ont porté, pour la première fois, sur une somme de près de 73 millions de francs. Le volume traité s'est élevé à fr. 17 455 188.— (+ 24 %), représentant 501 cas (+ 20 %) de plus que durant l'exercice précédent ; il atteint au total fr. 90 996 457.— pour 3005 affaires, ce qui constitue un record depuis la fondation de la coopérative. Le total de toutes les requêtes approuvées s'est élargi d'environ 12 millions de francs pour parvenir à 50 477 370 francs.

Le fait que les « demandes rejetées » ont diminué, tant au point de vue nombre que valeur, doit être considéré comme réjouissant. De même, si

l'on compare le quota des « demandes rejetées » de 3,5 % à celui de 5,6 %, en 1976, on constate une très nette diminution, tandis que le nombre des nouvelles requêtes s'est accru de façon considérable. Ceci nous démontre tout le sérieux mis dans le travail préparatoire effectué par les organes responsables des Caisses et Banques Raiffeisen.

Les « cas en suspens » présentent une augmentation de 6,152 millions de francs (1976 : 4,069 millions) et s'établissent à fr. 24 237 900.—. Une raison importante à cet état de choses réside dans le nombre élevé d'approbations de cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur sur des immeubles neufs, dans le cas du crédit de construction où, comme on le sait, l'acte de cautionnement n'est signé qu'à la consolidation.

Les nouveaux engagements souscrits se répartissent comme suit :

789 positions appuyées par des hypothèques de rang postérieur	fr. 35 593 716.—
1406 positions garanties uniquement par notre signature, appuyées dans certains cas par des couvertures partielles	fr. 14 883 654.—
2195 positions	fr. 50 477 370.—

Raiffeisen data-service

(Centre mécanographique)

1. Développement

La décision de créer pour l'Union un centre mécanographique a été prise en 1972. Ainsi, les instituts Raiffeisen intéressés auraient, en un premier temps, la possibilité de faire traiter leur comptabilité épargne/dépôts. Dès le 1er janvier 1973, déjà, un certain nombre d'entre eux firent usage de cette possibilité. Par la suite, une quantité toujours plus importante de Caisses Raiffeisen se sont rattachées au centre mécanographique. A fin 1977, en chiffre rond, 350 avaient fait parvenir leur adhésion. Les possibilités existantes (programmes) ont été sans cesse améliorées en élargissant l'éventail des prestations de service. A partir du 1er janvier 1977, il a été possible, par exemple, à chaque Caisse Raiffeisen de recevoir la comptabilité épargne sur un film de la dimension d'une carte postale ; la microfiche, ainsi nommée, remplace une liste de comptes épargne sur papier, plus ou moins volumineuse. Vu que l'écriture est 48 fois plus petite, cette miniaturisation permet d'enregistrer sur une seule fiche jusqu'à 3000 comptes épargne, y compris les écritures comptables relatives aux mouvements des comptes.

2. Objectifs et prestations de service

Des gérantes et gérants de plus en plus nombreux ont exprimé le désir de voir s'amplifier les prestations de service du centre. Il est compréhensible, en effet, que les collaborateurs de nos coopératives Raiffeisen souhaitent se libérer des travaux de routine de longue haleine pouvant donner lieu à des erreurs. C'est donc satisfaire à un réel besoin que d'offrir une gamme de services plus étendue et de qualité toujours meilleure.

Pour répondre à ces vœux et à ces demandes, le conseil d'administration de l'Union a décidé, à la fin de l'automne 1976, le développement du centre mécanographique. Il en est résulté l'implantation d'un nouvel ordinateur d'une capacité plus élevée. L'achat des programmes (software) nécessaires a été passé en même temps. Ces derniers seront constamment adaptés aux besoins plus ou moins spécifiques des membres de l'Union suisse.

En 1977, le nombre de cas pour chacune des catégories ne s'est pour ainsi dire pas modifié, le rapport étant de 35,9 : 64,1. Pour le nominal des affaires, la quote-part des cautionnements appuyés par des hypothèques de rang postérieur a progressé de 69,8 % à 70,5 %, tandis qu'elle a ré-

gressé pour les affaires sans couverture ou partiellement garanties de 0,7 % pour s'établir à 29,5 %.

La diversité des avances bénéficiant de notre garantie est illustrée par le tableau ci-après des affaires, réparties selon la destination des fonds :

cas	fr.
157 Construction de maisons monofamiliales	6 630 972.—
23 Construction de maisons à plusieurs familles et blocs locatifs	1 840 000.—
9 Construction de maisons locatives et à caractère commercial	1 178 000.—
1 Construction de halles de montage et d'ateliers pour réparation de voitures	85 000.—
13 Construction de bâtiments à caractère agricole	322 200.—
168 Achat de maisons monofamiliales	5 824 900.—
60 Achat de maisons à plusieurs familles	2 749 000.—
26 Achat de maisons locatives et à caractère commercial	1 565 265.—
45 Achat d'appartements en propriété par étages	1 459 000.—
10 Achat de domaines agricoles	536 000.—
26 Achat de parcelles de terrain et de vignes	529 800.—
123 Crédits d'exploitation partiellement appuyés par des garanties réelles	3 901 000.—
41 Crédits d'exploitation appuyés par des garanties hypothécaires	1 897 200.—
119 Achat de cheptel mort et vif, machines agricoles et tracteurs	2 073 200.—
79 Reprise d'hypothèques	3 550 275.—
48 Refonte de dettes hypothécaires existantes	2 399 706.—
6 Dépassement de crédits de construction	145 000.—
184 Frais d'agrandissement et de rénovation	5 347 785.—
25 Reprise de commerces, ouverture de cabinets de consultation	1 149 000.—
19 Achat de camions	1 098 500.—
19 Achat de machines artisanales	565 000.—
603 Garanties pour artisans	2 037 317.—
8 Garanties bancaires	291 000.—
5 Crédits temporaires pour acheteurs de lait	410 000.—
4 Crédits saisonniers	335 000.—
5 Crédits contre cession de créances	330 000.—
337 Petits crédits et prêts à caractère social	1 783 050.—
32 Autres destinations	444 200.—
2195	50 477 370.—

En faisant une comparaison avec les chiffres de 1976, la progression est particulièrement manifeste pour les positions « Achat de maisons monofamiliales » et « Achat de maisons à plusieurs familles ». En raison du coût relativement favorable de la construction et de la baisse massive des taux hypothécaires, la tendance à devenir propriétaire s'est renforcée.

La nouvelle augmentation des demandes de « Crédits d'exploitation », à savoir 39 positions de plus correspondant à un accroissement d'environ

2 millions de francs, montre de façon évidente que certaines branches de l'économie n'ont toujours pas passé le cap de la récession. Mais elle n'est certainement pas étrangère au fait que les expériences acquises permettent à la gérance de prendre un peu plus de risques. Celle-ci connaît toutefois, pour chacun des secteurs entrant en considération, les limites qui peuvent être atteintes et, partant, elle ne manque jamais d'analyser particulièrement en détail les comptes annuels des requérants.

Les objectifs du Data-Service sont les suivants :

- prise en considération des demandes de chaque institution rattachée;
- adaptation de l'échange de données à chaque besoin (va-et-vient des documents comptables);
- reprise au centre mécanographique de certaines rubriques seulement ou de toute la comptabilité;
- possibilité d'adaptation de la capacité à de nouvelles exigences;
- inclusion de domaines extra-comptables (p. ex. trafic de paiement, ordres permanents, bonifications de la contre-valeur de coupons, envois déterminés, etc.).

Le but principal que se fixe le Data-Service est de pouvoir offrir ses prestations à des conditions avantageuses. Ce but peut être atteint, d'une part, si le Data-Service travaille de manière rationnelle et, de l'autre, si les instituts Raiffeisen eux-mêmes prennent une part prépondérante en faisant, dans leur propre intérêt, et partant, dans celui de l'Union, usage des possibilités multiples du Data-Service. Par suite d'un nombre plus élevé de traitements de données, le prix du traitement en sera nettement plus économique à telle enseigne que les coûts d'utilisation en seront diminués.

La tenue du registre central et de la comptabilité compte courant est devenue réalité depuis le 1er janvier 1978. Déjà lors des premières communications concernant la possibilité de s'inscrire, un nombre considérable de gérants, de gérants et de comités avaient décidé d'employer les services du centre.

Ces instituts profitent déjà de certaines prestations telles que l'établissement d'extraits de comptes périodiques et lors du bouclage semestriel.

A partir d'un certain nombre de comptes (spécialement les comptes courants), la capacité d'information peut éventuellement ne plus être satisfaisante pour la passation des écritures comptables des instituts affiliés. Aussi, comment peut-on remédier à ce problème ? On utilisera à la Caisse Raiffeisen une machine de guichet répondant à toutes les exigences du service au guichet. Une opération est-elle effectuée, toutes les indications nécessaires seront mémorisées en même temps par cassette. Des opérations comptables n'ayant pas trait à la caisse peuvent également être enregistrées

Au cours de l'année sous revue, plusieurs Caisses et Banques Raiffeisen ont, pour des raisons très diverses, sollicité notre aide à la « reprise d'hypothèques ». Bien que nous n'ayons pas eu de telles demandes en 1976, nous avons cependant été à même de contribuer dans 79 cas à la transaction souhaitée.

La position « Petits crédits et prêts à caractère social » a connu un développement très satisfaisant. Ce groupe

cas	fr.
1025 indépendants (y compris 603 garanties pour artisans d'un total de fr. 2 037 317.—)	21 549 243.—
829 salariés	20 008 888.—
167 agriculteurs	3 535 350.—
4 coopératives de construction, associations viticoles et corporations d'alpage	656 800.—
84 professions féminines	1 667 389.—
45 fermiers	909 200.—
41 divers	2 150 500.—
2195	50 477 370.—

Si l'on retranche la rubrique « garanties pour artisans » du groupe « indépendants » nous remarquons que, conformément à la structure du mouvement Raiffeisen suisse, ce sont de nouveau les ouvriers, employés et fonctionnaires qui détiennent la première place dans la classification.

est passé de 192 à 337 postes et compte de nouveaux engagements pour un total de fr. 1 783 050.—. L'utilisation moyenne par poste a ainsi diminué de fr. 7285.— à fr. 5290.—.

Les cautionnements que nous avons consentis au cours de l'exercice sous revue se répartissent de la façon suivante pour ce qui a trait à la profes-

L'élément féminin et l'agriculture ont également eu recours à nos services dans une mesure plus marquée que par le passé.

L'évolution de nos engagements par cautionnement en 1977 a été la suivante :

	positions	fr.
Engagements au 1er janvier 1977	5854	115 104 352.—
Cautionnements signés en 1977	2195	50 477 370.—
	8049	165 581 722.—
Remboursements complets durant l'exercice	1537	18 059 304.—
Diminution en cours d'année ensuite d'amortissements et d'estimations nouvelles		13 270 321.—
Engagements au 31 décembre 1977	6512	134 252 097.—

L'accroissement est donc de 19,1 millions de francs par rapport à 1976, année où celui-ci était de 10,7 millions de francs. Au point de vue numérique, l'ensemble des engagements compte 658 postes de plus. Ces nouveaux succès dans les résultats établissent nettement la grande popularité dont jouit la Coopérative de cautionnement de l'Union auprès de tous les instituts affiliés et combien ses prestations de service sont largement mises à contribution. Dans le groupe des coopératives suisses de cautionnement visant les mêmes buts, nous occupons, une fois encore, et de loin, la première place.

Une réserve appréciable de croissance se trouve comprise dans l'aug-

mentation de 18 à 24 millions de francs pour ce qui concerne les « cas en suspens » qui seront traités en 1978.

L'engagement moyen s'élève à fr. 9769.— (1976 : fr. 9606.—) pour les cautionnements simples¹, appuyés partiellement par des garanties réelles, et à fr. 31 369.— (1976 : fr. 29 041.—) pour ceux dont la couverture est constituée par des hypothèques de rang postérieur. En ce qui concerne les engagements souscrits durant l'exercice

¹ Lorsque la coopérative de cautionnement fait état de « cautionnements simples », il s'agit d'engagements garantis uniquement par sa signature et non pas de « cautionnement simple » au sens de l'article 495 du Code des obligations. (réd.)

sur bande magnétique de telle sorte que toutes les transactions de la journée sont saisies. Dès lors, la cassette peut être adressée par la poste au centre mécanographique ou bien tout son contenu peut lui être communiqué normalement par téléphone durant la nuit. Dans le cas où la transmission de la cassette s'opère par envoi postal, le déroulement des transactions s'effectue sur la machine du guichet alors que simultanément des cartes simplifiées sont imprimées pour chaque opération. Si le contenu de la cassette est transmis par téléphone, il s'ensuit, au centre mécanographique, un traitement immédiat des informations permettant la retransmission, au cours de la nuit, des indications importantes à la Caisse concernée. Ainsi, le lendemain matin, la comptabilité à jour est à nouveau « sous toit ».

Il est également possible, au moyen de l'équipement technique dont est pourvue la machine de guichet (terminal), de relier celle-ci, pour tout le temps d'ouverture des guichets, à l'ordinateur par le téléphone (on-line). Cette variante dans les liaisons permet de poser des questions sur toutes les données mémorisées de toute la comptabilité. En outre, les opérations comptables enregistrées par la machine de guichet seront immédiatement mémorisées et traitées par l'ordinateur.

3. Organisation

Afin que le traitement des données se fasse sans retard, que les programmes soient adaptés de façon continue aux nouvelles exigences et que les collaborateurs des instituts rattachés au centre puissent être convenablement instruits et informés, une équipe composée d'un personnel spécialisé est nécessaire. Pour l'heure, le département de traitement des données a un effectif de 13 employés.

*W. Reinhart, chef du Data-Service
(traduction H.-A. S.)*

Pensée à méditer

Nos Caisses Raiffeisen les plus solides ne tarderaient pas à devenir des machines sans âme, une paperasserie sans amour, si elles ne sont pas soutenues et vivifiées par le dévouement chrétien.

*† Chanoine Victor Raemy,
pionnier du mouvement
raiffeiseniste de Fribourg
romand*

1977, nous ajoutons, afin de compléter ces commentaires, que les hypothèques de rang postérieur reçues à titre d'appoints pour notre signature présentent une moyenne de fr. 45 112.— (1976 : fr. 43 635.—), tandis qu'elle s'élève à fr. 10 585.— (1976 : fr. 10 033.—) pour les cautionnements simples.

La relation en pour-cent entre les engagements garantis complémentai- rement par hypothèques et les caution- nements simples était respectivement de 81 : 19 en 1975, 76 : 24 en 1976 et également 76 : 24 en 1977 ; cette pro- portion est considérée comme norma- le et justifiable.

Au cours du dernier exercice, nous avons dû couvrir quatre pertes pour un montant total de fr. 37 090.—. Dans deux cas, la perte doit être attri- buée à l'absence évidente de sérieux chez les débiteurs, alors que, dans les deux autres cas, il s'agissait de débi- teurs exploitant un petit commerce, où le manque de réserves suffisantes n'était pas pour leur permettre de ré- sister à la récession et de se maintenir à flot; ces quatre demandes avaient pourtant été recommandées par les Caisses Raiffeisen intéressées. Depuis la fondation de l'institution en 1942, nous avons donné notre signature pour 362 millions de francs de cautionne- ments en chiffre rond. Comparative- ment à ce chiffre, les 45 pertes subies,

d'un total de fr. 216 149.60, sont bien modestes et ne représentent que 0,597 ‰ des engagements susmention- nés.

Compte d'exploitation et bilan

L'excédent d'exploitation s'élève à fr. 505 889.55. Par rapport à l'exer- cice précédent, le total des recettes a diminué de fr. 123 203.10 en raison de la baisse du taux hypothécaire. Du fait que nous nous sommes abstenus

de majorer le taux des primes pour les cautionnements consentis l'an der- nier, ce n'est que partiellement que la diminution des recettes, en tant que produit des capitaux, a pu être com- pensée par le produit des primes en- caissées. Les dépenses plus élevées pour le personnel n'influencent pas le résultat de manière prépondérante, vu que des économies ont pu être réali- sées sur d'autres frais d'administration et que les pertes ont été réduites.

Notre capital social se répartit comme suit :

	1977		1976	
	postes	fr.	postes	fr.
Banque centrale	1	1 000 000.—	1	1 000 000.—
Caisses et Banques Raiffeisen	1078	10 512 000.—	1053	10 402 700.—
	1079	11 512 000.—	1054	11 402 700.—

Il est peut-être intéressant de connaître, à titre complémentaire, la répartition de nos membres selon les régions linguistiques et culturelles du pays :

632 Caisses / Banques Raiffeisen de Suisse alémanique	pour fr.	8 570 300.—
309 Caisses / Banques Raiffeisen de Suisse romande	pour fr.	1 505 600.—
110 Caisses / Banques Raiffeisen de Suisse italienne	pour fr.	284 700.—
27 Caisses de Suisse romanche	pour fr.	151 400.—
1 Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, à Saint-Gall	pour fr.	1 000 000.—
1079 coopérateurs	pour fr.	11 512 000.—

La rubrique des conseils de surveillance

Révisions intermédiaires

(Extraits de l'exposé présenté par le secrétaire de l'Union suisse à l'as- semblée générale 1977 d'une Fédéra- tion régionale.)

L'article 40 de l'ordonnance d'exé- cution de la loi fédérale sur les ban- ques, révisée en 1976, dit textuelle- ment ceci : « En cours d'exercice, l'organe de révision procédera à l'im- proviste à des contrôles intermédiaires portant en particulier sur les éléments de l'actif du bilan et le mouvement des comptes. Il peut y renoncer lors- que la banque dispose d'un service d'inspection autonome qui fait rap- port à l'organe responsable de la di- rection supérieure, de la surveillance et du contrôle ainsi qu'à l'organe de révision. »

Précisons donc d'emblée qu'il s'agit d'une nouvelle prescription lé- gale et non pas d'une décision prise à un quelconque échelon de notre mouvement Raiffeisen suisse. Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur l'an dernier, sans grand pré- avis. En ce qui concerne nos Caisses Raiffeisen, l'office de révision de l'Union est, actuellement, dans l'im- possibilité d'assumer à lui seul ces révisions supplémentaires.

Aux termes d'un accord passé avec la Commission fédérale des banques, il a été convenu qu'en l'espace de 5 à 6 ans toutes nos Caisses affiliées seraient soumises à une révision sup- plémentaire au moins par l'organe ex- terne de contrôle, donc par notre office de révision, à la condition tou- tefois que dans l'intervalle les conseils de surveillance des Caisses que nous ne soumettons pas à une seconde ins- pection fassent, une fois par an au moins, une révision supplémentaire au sens de l'article 40 précité de l'or- donnance d'exécution de la loi sur les banques.

Pour l'année 1977, notre office de révision a fait une seconde révision auprès de 200 Caisses affiliées envi- ron. Nous nous efforçons d'élargir sans cesse le collège des réviseurs mais, en dépit de la récession, l'en- gagement de collaborateurs qualifiés,

prêts à se soumettre aux servitudes de la dure vie « des fils de la route et du vent » que sont les gens du voyage, se heurte toujours à de grandes difficultés.

Qu'en est-il de cette révision supplémentaire dans les Caisses de votre Fédération régionale ? Certaines prises de position, dont nos réviseurs ont eu connaissance par la lecture des procès-verbaux, nous ont surpris ou même déçus. Quelques conseils de surveillance laissent même entendre qu'ils ne veulent pas faire ce travail, d'autres invoquent des arguments, compréhensibles peut-être dans le climat ou l'ambiance du village, de la commune ou de la paroisse, mais qui sont en quelque sorte les ombres inévitables au tableau de cette institution coopérative d'épargne et de crédit à rayon d'action limité, arguments invoqués depuis toujours par les hésitants ou les nonchalants d'une part, par certains adversaires de notre cause d'autre part :

- Sacrifice de temps demandé à des personnes qui ne touchent aucune rétribution pour leur travail.
- Incursion ou irruption — indirecte sans doute — dans la sphère personnelle, intime, de concitoyens.
- Risque de porter atteinte au secret bancaire, et nous en passons.

Tous ces arguments pourraient du reste être appliqués à n'importe quelle tâche de l'organe de contrôle local.

En ce qui concerne les Caisses de votre fédération, nous comprenons en partie celui qui a trait au nouveau sacrifice de temps demandé, mais qui découle cependant principalement de la formule appliquée aujourd'hui encore par de trop nombreuses institutions, soit de convoquer une séance commune pour l'examen de toutes les demandes de prêts et crédits.

Les nouveaux statuts et le règlement d'administration ont pourtant nettement défini la mission spécifique et les tâches particulières de chacun de ces deux organes : le comité de direction administre, le conseil de surveillance contrôle, surveille. L'octroi des prêts et crédits est l'une des attributions principales et exclusives du comité de direction, du comité seul. Lors des séminaires de ces dernières années nous avons exposé tout cela en détail, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui.

Le conseil de surveillance doit procéder en toute indépendance à l'examen des prêts et crédits et de leurs garanties. Un prêt accordé au cours d'une séance commune ne le délie pas de sa tâche de censeur autonome de l'activité du comité, aussi paradoxal que cela puisse paraître au premier abord.

Seules quelques affaires seront traitées en séances communes. Il s'agit notamment de la nomination du gérant et de son remplaçant, de la fixation des conditions d'engagement du personnel et de l'échelle des taux, de l'achat, de la construction ou de la transformation d'immeubles, de l'examen du rapport de révision de l'Union suisse. Toutes les autres affaires sont du ressort du comité.

Cette nette ligne de démarcation des pouvoirs doit réduire à un strict minimum la coopération du conseil de surveillance aux affaires courantes de l'institution, laissant ainsi à ses membres la latitude et le temps d'exercer l'activité de contrôle pour laquelle cet organe a été créé.

Par ailleurs, les contrôles du conseil de surveillance doivent, sans qu'une limitation quelconque lui soit imposée, compléter ceux du réviseur, lequel dans les Caisses de moyenne importance déjà, ne peut plus tout vérifier, tout pointer, tout contrôler lors de l'inspection annuelle ordinaire. La portée des révisions périodiques du conseil de surveillance est décrite en détail à l'article 51 du règlement d'administration que vos Caisses ont adopté, et auquel nous nous permettons de vous renvoyer.

En ce qui concerne l'administration honorifique, celle-ci n'exclut pas toute indemnité pour des séances spéciales ou de longue durée. Consulter à ce sujet l'article 20 des statuts.

Mesdames, Messieurs,

Dans la vie des hommes comme dans celle de toute société, il faut savoir parfois accepter de modifier ses conceptions personnelles sur un point ou l'autre afin de sauvegarder l'intégrité de l'ensemble, du tout. La convention passée avec la Commission fédérale des banques confirme aussi bien la bienveillance dont cet organe honore nos Caisses Raiffeisen que la confiance qu'il témoigne à leur organisation centrale. Elle eût très bien pu se retrancher derrière l'argument mas-

sue que sont des nouvelles dispositions légales et exiger que suite y soit donnée sans délai par l'office de révision ce qui, dans les conditions du moment, est tout simplement impossible.

Par ailleurs, le report partiel de cette nouvelle mission aux conseils de surveillance locaux est une reconnaissance officielle et précieuse de l'efficacité d'une activité exercée à bon escient par l'organe local de surveillance.

A vous, Messieurs les membres des conseils de surveillance, incombe le devoir de collaborer étroitement afin que nous puissions à l'avenir encore rester maîtres de notre destinée. Car, il n'y a besoin d'être grand prophète pour pressentir que si nous devions faillir à cette mission, nous risquerions de la voir peut-être confiée un jour à des organismes étrangers, ce qui ne serait ni dans l'intérêt de nos Caisses affiliées ni dans celui de notre mouvement.

Votre esprit coopératif, votre conception de la participation active à la bonne marche d'une institution qui est VOTRE propre coopérative d'épargne et de crédit et dont l'activité est bénéfique non seulement pour ses membres et clients mais encore pour l'économie de vos villages et de vos communes, vous ont fait accepter librement un mandat dont l'accomplissement impose quelques devoirs. Nous savons que vous resterez, à l'avenir encore, toujours conscients de vos responsabilités et à la hauteur de votre mission.

D'ores et déjà nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable appui.

-pp-

Faute de place...

En raison de l'abondance des matières et de l'actualité de certains articles, nous sommes dans l'obligation de reporter à notre prochain numéro quelques comptes rendus d'assemblées générales de Caisses affiliées et communications de collaborateurs occasionnels.

Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et des auteurs de ces articles.

La rédaction

Un choix judicieux: « Raiffeisen » la banque de chacun

Les fonds confiés à la CAISSE ou BANQUE RAIFFEISEN ne sont pas affectés à la poursuite de buts chimériques...

Ils sont réintégrés dans le circuit économique local sous forme de prêts et crédits aux membres et uniquement contre garantie.

Confier son épargne à la CAISSE RAIFFEISEN, c'est contribuer efficacement à l'essor de son village, de sa paroisse, de sa commune.

Le CARNET D'ÉPARGNE RAIFFEISEN offre le maximum de sécurité et un rendement intéressant.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Caisse ou Banque Raiffeisen de votre village ou à l'

UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN
9001 Saint-Gall

Tél. 071 / 20 91 11

Echange de billets de banque suisses

Rappel

Dans son 70e rapport de gestion 1977, la Banque nationale suisse relève que durant l'exercice sous revue elle a retiré, pour les détruire, 77,9 millions de billets détériorés ou rappelés et les a remplacés par des coupures neuves. La valeur nominale de ces billets se chiffrait à 10 milliards de francs.

Les billets suivants, émis pour la première fois en 1911 et 1912 et rappelés en son temps pour le 1er octobre 1958, n'étaient pas tous rentrés au 31 décembre dernier. La BNS souligne que l'ultime délai pour leur échange expirera le

30 septembre 1978.

Montant nominal des coupures	Signes caractéristiques	
	recto	verso
1000 francs	Tête de femme	Fonderie
500 francs	Tête de femme	Brodeuses
100 francs	Tête de femme	Faucheur
50 francs	Tête de femme	Bûcheron

La contre-valeur des billets qui n'auront pas été présentés à l'échange au 30 septembre 1978 sera versée, conformément à la loi, au fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

Le 30 septembre 1978 tombant sur un samedi, les envois éventuels à la banque centrale devront être en sa possession au plus tard le 29 septembre au matin. La banque centrale

b) contre un héritier seulement pour tout le montant de la dette (chaque héritier est débiteur solidaire) avec notification d'un double du commandement de payer aux autres propriétaires collectifs du gage immobilier;

c) contre la succession comme telle représentée par un quelconque héritier choisi par le créancier.

Dans le cas que nous étudions, une Caisse de crédit mutuel poursuit la succession comme telle représentée par l'époux survivant A. B. Après que la mainlevée provisoire fut accordée, l'époux intenta une action en libération de dette. Le Tribunal fédéral rejeta la plainte le 17 septembre 1976 et s'exprima ainsi, entre autres, sur la capacité d'être partie d'une succession non partagée.

« D'abord on fait valoir que dans l'acte d'appel A. B. n'ait pas été chargé par les cohéritiers de représenter la succession. Les instances précédentes l'auraient désigné par erreur comme représentant et lui auraient communiqué tous les documents. Il est tout de même douteux que cette affirmation soit juste ; car de nombreux passages des actes laissent entendre que A. B. a dirigé tout le procès en accord avec tous les cohéritiers. Cependant les instances cantonales n'ont fait aucune remarque réelle à ce sujet, mais se sont contentées de l'hypothèse énoncée dans l'acte d'appel. Si cette question devait être tranchée définitivement, il faudrait renvoyer la cause à l'instance précédente pour qu'elle fasse les constatations nécessaires. On peut s'économiser cette procédure, parce que l'exactitude de l'affirmation de l'acte d'appel n'aiderait pas au succès de l'appel. En effet s'il était établi que A. B. avait introduit l'action en libération sans attribution de la procuration par les cohéritiers, il serait douteux que les tribunaux cantonaux auraient pu se saisir de la plainte. En aucun cas d'ailleurs cette circonstance aurait eu comme conséquence l'admission de l'action en libération, ce que, en définitive, A. B. recherche par son procès.

Ensuite on objecte à l'acte d'appel qu'une succession comme telle ne peut être partie au procès, mais que chaque membre de la communauté héréditaire devrait personnellement se porter partie comme demandeur

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Poursuite de la succession ou des membres de la communauté héréditaire

A la suite du décès de l'épouse, débitrice d'un prêt garanti par gage immobilier, les héritiers — l'époux et quatre enfants, les uns majeurs les autres mineurs — sont devenus, de par la loi, les débiteurs solidaires. La poursuite pouvait donc être dirigée :

a) contre tous les héritiers par no-

tification d'un commandement de payer à chaque héritier (les mineurs représentés par le détenteur de la puissance paternelle = le père), soit un pourcentage de 1/5 par tête ou aussi une autre répartition, mais ensemble au maximum le montant de la dette;

ou défendeur, pour autant qu'il n'y ait pas de représentant de la succession administrativement désigné, un administrateur successoral ou un exécuteur testamentaire. Mais un tel manquerait dans notre cas, puisque A. B. — comme déjà dit — n'avait pas été nommé comme représentant.

En réalité, doctrine et jurisprudence ont toujours, jusqu'à présent, soutenu le point de vue que ni la communauté héréditaire ni la succession comme fortune propre soient capables d'ester en justice, car aux deux manque la personnalité juridique (ATF 53 II 354 et 79 II 115; Tuor/Piconi, N. 32, et Escher, N. 55 et ss quant à l'art. 602 CC). Spinner critique ce point de vue. La situation juridique de la succession dans les cas d'une représentation légale. Diss. Zurich 1966, p. 76 et ss. (mais à comparer avec Escher dans SJZ 63/1967 p. 15). Pourtant cet auteur reconnaît aussi à la succession la capacité d'ester en justice seulement à la condition qu'un exécuteur testamentaire, un administrateur successoral ou un représentant des héritiers ait été nommé (affaire ci-avant, p. 79). Cette opinion correspond largement à la jurisprudence du Tribunal fédéral (ATF 79 II 116 et 93 II 14).

Une autre exception au principe qu'une succession ne peut être partie par manque de personnalité juridique se trouve à l'art. 49 LP, d'après lequel une succession non partagée peut être poursuivie. Les actes de poursuite sont valablement notifiés dans ce cas selon l'art. 65, al. 3 LP à l'un des héritiers. Au contraire de l'opinion âprement défendue par le représentant de la demanderesse dans la procédure cantonale, une poursuite contre une succession n'est pas seulement possible si elle a déjà été notifiée au défunt avant sa mort. Une telle conclusion ne peut être tirée de l'art. 59 al. 2 LP; cette disposition veut uniquement spécifier que, au cas de la mort du poursuivi, la poursuite peut continuer contre la succession et qu'elle ne s'éteint pas.

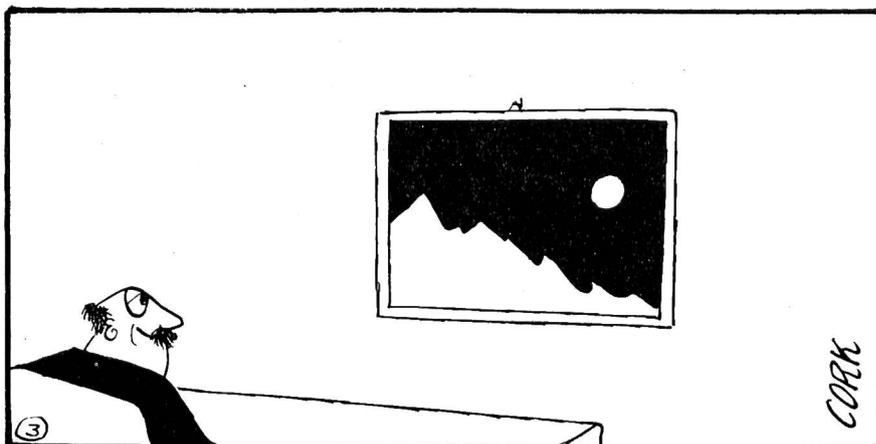
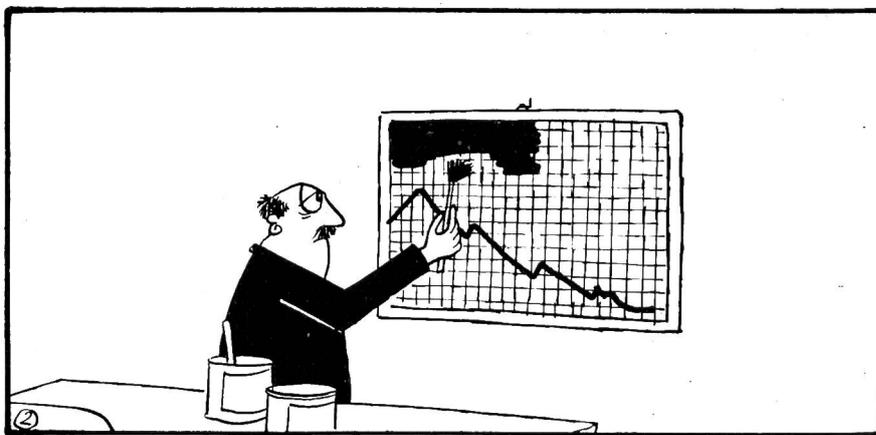
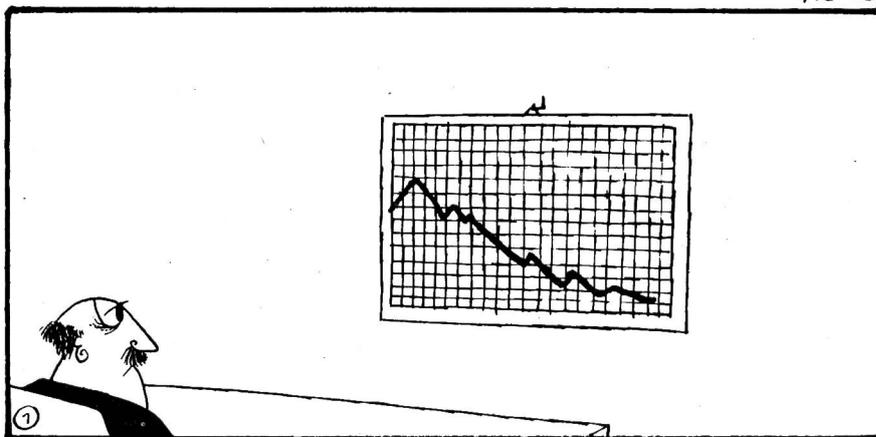
Si une succession comme telle est légitimée d'être poursuivie, il s'ensuit obligatoirement qu'il doit aussi lui être reconnu la qualité pour défendre en justice lors de la procédure de la mainlevée. Le caractère sommaire et la liquidation rapide de la procédure de la mainlevée exigent que l'héritier,

auquel a été notifié le commandement de payer, a aussi à représenter la succession dans cette procédure. Cela résulte aussi, de plus, du fait que la procédure de la mainlevée est une partie de la procédure de la poursuite. Dans le cas présent d'ailleurs, le devoir et la compétence de A. B. de représenter la succession de la défunte épouse M. B. dans la procédure de la mainlevée ont été définitivement établis.

Juridiquement différente est la question de savoir si la succession comme telle pourrait aussi intervenir comme demanderesse dans le procès en libération et être représentée par

un héritier. Le Tribunal fédéral n'avait pas à trancher cette question jusqu'à présent. Dans la doctrine ce problème n'a été indiqué que par Spinner, cité ci-avant pp. 77-78. Les deux instances cantonales ont cependant démontré d'une manière concluante que la succession comme telle doit être capable d'être partie dans le procès en libération et d'être représentée par un seul héritier. Si d'après la loi, une succession non partagée peut être poursuivie et la mainlevée provisoire accordée, il faut aussi lui donner la possibilité de refuser la revendication en son propre nom.

AG-15



CORR

Une autre solution conduirait à des difficultés sans fin; car, dans bien des cas, il serait impossible à l'héritier, qui a représenté la succession dans la procédure de poursuite et de mainlevée, d'obtenir, dans le court délai de 10 jours pour la présentation de l'action en libération, ou le consentement de tous les héritiers pour conduire le procès ou la désignation officielle d'un représentant de la succession. Il faudrait pour le moins consentir à un héritier le droit de présenter, soit en son propre nom soit au nom de la communauté héréditaire ou de la succession, une action en libération, comme le Tribunal fédéral l'a déjà décidé relativement à la plainte en opposition (ATF 58 II 195). A citer aussi dans ce contexte ATF 93 II 14, où, dans le cas d'un héritier répondant d'une prétendue dette de la communauté héréditaire, il fut décidé que cet héritier est légitimé pour accuser, pour son propre compte sans participation des cohéritiers, afin d'établir l'inexistence d'une telle dette.

Dans le cas présent on ne peut pas définitivement prendre position sur la question de savoir si A. B. était légitimé à présenter l'action en libération. En effet, si A. B. n'était pas habilité, comme il l'affirme, à présenter l'action en libération, soit pour lui personnellement, soit au nom de la communauté héréditaire ou comme représentant de la succession, le manque d'une plainte valable aurait pour effet que la mainlevée provisoire devienne définitive. Il en résulterait que la situation juridique serait la même qu'après le rejet de l'action en libération par les instances cantonales. Aussi cette objection ne conduit donc pas au but pour la demanderesse.

Le représentant de la demanderesse fait valoir que les instances cantonales n'auraient pas remarqué que les époux M. B. et A. B. avaient vécu sous le régime matrimonial de la communauté de biens. Comme d'après l'art. 227 CC le mari survivant reste personnellement tenu de toutes les dettes de la communauté, ce ne serait pas la succession de l'épouse M. B. qui serait la débitrice de la créance mise en poursuite, mais le débiteur serait le mari seul, A. B. Par conséquent, la défenderesse n'aurait pas poursuivi le vrai débiteur.

Il résulte des actes, c'est-à-dire d'une déclaration de l'autorité tutélaire de X du 7 juillet 1972 au représentant de la défenderesse que réellement les époux vécurent sous le régime de la communauté de biens. Ce fait ne fut ni présenté du côté de la demande dans la procédure devant les deux instances cantonales ni pris en considération par les tribunaux. Il est douteux que le Tribunal fédéral ait à se saisir de cette objection, il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'étudier cette question plus à fond, car la prise en considération de cet argument n'eût pas conduit à l'admission du recours. Que le mari survivant, soumis au régime matrimonial de la communauté de biens, reste, selon l'art. 227 al. 1 CC, personnellement tenu de toutes les dettes de la communauté, ne change naturellement rien au fait que toute la dette passe, avec le décès du mari, de par le droit successoral, à ses héritiers (Lemp, N. 11 quant à l'art. 227 CC).

Enfin l'allusion à l'art. 393 CC dans l'acte d'appel fait tout à fait fausse route. Aucun des cas prévus dans cette disposition, prévoyant l'institution d'une curatelle pour la gestion des biens, n'existe. La désignation d'un représentant de la communauté héréditaire, basée sur l'art. 602, al. 3 CC, aurait à intervenir. Rien n'empêchait A. B. de demander à l'autorité compétente de désigner un tel représentant, s'il ne voulait pas lui-même représenter la succession.

Le rejet de l'action en libération de dette par l'instance précédente relatif au fond n'ayant pas été contesté, le pourvoi en appel se montre avec évidence sans fondement. C'est pourquoi sont à rejeter toutes les conclusions contenues dans l'acte d'appel, dont la réquisition d'admettre de nouvelles demandes et preuves est d'emblée irrecevable. »

-Ki-
(trad. Rae)

Le coin du français

Paronymes

Dans notre dernier « Coin »¹, nous avons vu que les *homonymes* sont des mots qui se prononcent souvent de façon à peu près identique mais qui n'ont pas le même sens et s'écrivent différemment : *buter - butter, censé - sensé, détoner - détonner*, etc.

Les *paronymes* sont des mots presque homonymes. Ils ne diffèrent que par une ou deux lettres et ne présentent qu'une différence approximative de son. On les confond souvent. En voici quelques exemples :

Eminent - imminent. *Eminent* signifie qui est d'un ordre supérieur, qui est au-dessus du niveau commun : « il nous a rendu d'éminents services, c'est un éminent collègue ». *Imminent* veut dire qui va se produire dans peu de temps : « un danger imminent, une arrivée imminente ».

Gradation - graduation. La *gradation* est un accroissement progressif, tandis que la *graduation* est l'action de graduer, c'est-à-dire de diviser en degrés : « une gradation d'effets, la gradation de la lumière entre le point

du jour et le lever du soleil », mais « la graduation d'un thermomètre, d'une éprouvette ».

Aquatique - aquifère. *Aquatique* veut dire qui a rapport à l'eau, qui vit dans l'eau : « un oiseau, une plante aquatique ». *Aquifère* signifie qui contient de l'eau : « une nappe, une couche aquifère ».

Collision - collusion. Une *collision* est le choc de deux corps : « une collision de voitures ». Une *collusion* est une entente secrète entre parties au préjudice d'un tiers : « il est patent qu'il y a eu collusion entre eux » (Thomas).

Compréhensible - compréhensif. *Compréhensible* se dit de ce qui est facilement concevable, de ce qui peut se comprendre facilement : « il explique de manière compréhensible, cela n'est pas compréhensible ». *Compréhensif* se dit de celui qui a la faculté de comprendre : « un chef, un père compréhensif ».

Allocation - Allocution. Une *allocation* est une prestation en argent : « une allocation familiale, une alloca-

¹ Numéro de février 1978, page 34.

tion de chômage ». Une *allocution* est un discours familier et bref : « une allocution radiophonique, une allocution d'un chef d'Etat ».

Acception - acceptation. L'*acception*, en terme de grammaire, est le sens dans lequel un terme est employé : « ce mot a plusieurs acceptions ». L'*acceptation* est l'acte d'accepter : « l'acceptation d'une offre, l'acceptation d'une traite ».

Inculper - inculquer. *Inculper* veut dire mettre sous le coup d'une accusation : « il est inculpé d'homicide par imprudence ». *Inculquer* signifie faire entrer dans l'esprit de façon durable : « on lui a inculqué de bons principes ».

Ov

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Extrait des délibérations de la séance commune du conseil d'administration et de l'organe de contrôle du 2 juin 1978

Sous la direction de M. Pierre Willi, président, le conseil d'administration a tenu, en compagnie de l'organe de contrôle, sa septième séance de la période administrative 1976-1980. Selon la tradition, celle-ci précède l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le même jour. Le procès-verbal de la séance du 20 avril 1978, dressé par le gérant, M. Curt Waeschle, est adopté.

Le conseil d'administration prend connaissance avec satisfaction du rapport présenté au nom de l'organe de contrôle par M. Othmar Julen, Zermatt, sur le résultat de la révision opérée à St-Gall le 24 avril 1978.

Wä (traduction)

Pensée

Il n'y a pour l'homme que trois événements : naître, vivre et mourir.

Il ne se sent pas naître, il souffre à mourir, et il oublie de vivre.

La Bruyère

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 juin 1978

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	19 181 928.78	Engagements en banque à vue	53 315 020.37
Avoirs en banque à vue	1 990 170.86	Engagements en banque à terme (dont fr. 84 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours)	125 000 000.—
Avoirs en banque à terme dont fr. 239 000 000.— échéant dans un délai de 90 jours	538 300 000.—	Avoirs des Caisses affiliées à vue	479 828 284.72
Avances aux Caisses affiliées à vue	74 088 869.53	Avoirs des Caisses affiliées à terme	1 889 173 676.95
Avances aux Caisses affiliées à terme	6 000 000.—	Créanciers à vue	28 637 994.54
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 28 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	41 625 328.80	Créanciers à terme dont fr. —.— échéant dans un délai de 90 jours	700 000.—
Comptes courants débiteurs en blanc	2 211 355.80	Dépôts d'épargne	62 716 970.09
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 21 983 537.86 garantis par hypothèques	24 273 472.27	Carnets de dépôts et de placement	22 737 708.88
Avances et prêts à terme fixe en blanc	10 500 000.—	Obligations de caisse	56 538 500.—
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 3 953 297.05 garantis par hypothèques	8 205 584.75	Prêts sur lettres de gage	16 000 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	285 088 284.45	Autres passifs	41 134 096.68
Placements hypothécaires	423 931 421.55	<i>Fonds propres</i>	
Fonds publics et titres	1 401 627 694.30	Parts sociales . fr. 80 000 000.—	
Participations permanentes	740 021.—	Réserves . fr. 24 000 000.—	
Immeubles à l'usage de la banque	10 500 000.—	Solde du compte de profits et pertes fr. 229 342.59	104 229 342.59
Autres immeubles	1 732 254.15	Total du bilan	<u>2 880 011 594.82</u>
Autres actifs	30 015 208.58		
Total du bilan	<u>2 880 011 594.82</u>	Avals et engagements par cautionnement	18 007 968.80

A l'occasion d'un 800e anniversaire :

Souvenirs lucernois

Enjambant la Reuss verte et noire, il y a à Lucerne deux admirables ponts couverts. Le premier, le plus connu, qu'empruntent la majorité des estivants; et puis l'autre, là où le fleuve se précipite déjà vers les plaines du nord, avec ses sombres peintures triangulaires sur bois encastrées sous les poutres de la toiture, sorte de danse des morts par dessus laquelle viennent se percher les mouettes.

Ville de la Suisse ancestrale par excellence, forme latine sur un fond gothique médiéval, « Kilbis » et pains d'épices, cette cité doit son authenticité à son arrière pays de fermes basses, de forêts, de taureaux trapus et de petites vaches grises dans la moiteur des étables... Ainsi, à quelques pas du Musée des Transports, du Monument du Lion ou du célèbre Panorama circulaire, le cœur des vallées dites « primitives » y bat encore tranquillement. On cuit des

poires séchées, une lessive attend sous l'auvent boisé de la galerie, tandis qu'un grand-père avec une pipe à couvercle et un bonnet noir (comme issu tout droit d'une toile du peintre Robert Zünd, cet Anker lucernois...) coupe du bois. Le hameau ne comporte que quelques maisons isolées, adossées à la pente qui descend vers le lac aux multiples bras. Les jours de marché, le bateau anime un instant le petit embarcadère. Le voici, venant de Flüelen, qui déchire en sifflant la brume du port... Le ponton est avancé et déjà les voyageurs se dispersent dans les rues pavées de la ville.

J'avais un collègue de travail qui venait ainsi tous les matins depuis Weggis pour travailler à l'usine... Sur le haut de son abonnement, il y avait ce nom prestigieux de la Compagnie des bateaux à vapeur, écrit en toutes lettres grasses et d'un seul jet :

« Vierwaldstätterseedampfschiffgesellschaft ». Lucerne historique, certes, mais aussi ville vivante.

A. D.

La banque centrale adhère au système de télécommunications internationales SWIFT

Depuis début juin 1978, la banque centrale est reliée à un système inter-bancaire de télécommunications internationales.

Ce système s'appelle SWIFT (Society for worldwide Interbank Financial Telecommunication) ou en français, Société pour la télécommunication mondiale d'informations financières entre banques.

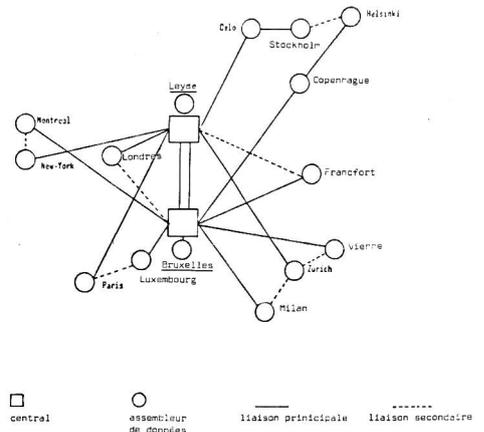
Comment SWIFT est-elle née ? Du fait de la constante augmentation du commerce extérieur, l'activité des banques avec l'étranger s'est développée de manière considérable. La collaboration internationale dans les secteurs économiques et bancaires a eu pour corollaire une augmentation continue du volume des ordres, principalement pour ce qui a trait au trafic international des paiements. En 1970, l'idée est venue d'étudier la possibilité d'accélérer, par l'automatisation et la standardisation, le trafic de paiement. Les études préliminaires, qui ont débuté en 1971, ont conduit par leurs résultats probants à la création, en 1973, de la

SWIFT avec établissement de son siège à Bruxelles. 239 instituts de crédit de 15 pays différents ont été membres fondateurs. A l'heure actuelle, on dénombre 556 banques de 17 pays comme membres associés. L'intérêt porté à ce système croît de plus en plus, à telle enseigne que de nouveaux pays sont désireux d'être rattachés au système.

En quoi consiste la SWIFT et comment fonctionne-t-elle ? La Société a pour but d'accélérer le rythme du trafic international des paiements entre les banques adhérentes, par l'exploitation de ses propres centres de calcul, à Bruxelles et à Leyde (Hollande), en combinaison avec le réseau téléphonique international, pour la transmission des données. Les banques participant à ce système sont reliées téléphoniquement, à l'intérieur de leur pays, à un centre assembleur de données responsable de la retransmission automatique au centre de calcul auquel il est rattaché. De leur côté, les deux centres de calcul de

voir à la communication instantanée et automatique des informations reçues aux établissements bancaires destinataires. Si pour une raison quelconque, un des centres de calcul ne pouvait plus être atteint, la communication serait, comme cela arrive pour le trafic automobile, déournée sur l'autre centre.

Le réseau SWIFT en mai 1978



La sécurité est essentielle au bon fonctionnement du système SWIFT, et partant on y attache grande importance. Des normes très précises sont prescrites pour chaque communication et sont contrôlées à chaque fois, par le système. Les communications entachées d'erreurs sont rejetées. Les dispositions multiples pour le contrôle offrent une sécurité absolue et éliminent de la sorte toute utilisation erronée.

L'importance que l'on peut actuellement attribuer à ce système peut se mesurer au fait que journalièrement plus de 80 000 communications sont acheminées au moyen de ce réseau. Ce chiffre ne cesse d'augmenter au gré des adhésions nouvelles.

Quels sont les avantages du système ? Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- les communications parviennent aux établissements bancaires destinataires dans le plus bref délai,
- le système accuse réception de chaque communication,
- les communications particulièrement urgentes peuvent être retransmises en priorité recevant ainsi un traitement préférentiel entre toutes les autres communications. La transmission à la banque destinataire est confirmée par le système,
- toute communication qui, pour quelque raison que ce soit, ne peut être retransmise au destinataire est

automatiquement mémorisée au centre de calcul ou au centre assembleur de données. Le système tentera dès lors, sans cesse, d'établir avec la banque destinataire la liaison afin de pouvoir lui faire parvenir la communication. Au cas où la retransmission d'une communication ne peut avoir lieu le jour même, le système en avise le lendemain la banque expéditrice,

- assurance est donnée en tout temps de pouvoir saisir à nouveau des communications qui auraient pu

engendrer des complications en un premier temps,

- des falsifications ou des utilisations abusives sont à exclure grâce aux dispositifs de sécurité existants.

La banque centrale est heureuse de pouvoir offrir aux clients des Caisses Raiffeisen, au moyen de ce nouveau système, une prestation de service particulièrement sûre et excessivement rapide dans la transmission des données du trafic international des paiements.

O. Kobelt

(traduction H.A. S.)



Jura

La Fédération jurassienne s'élève au-dessus des frontières cantonales

La Fédération des Caisses Raiffeisen du Jura est encore l'une des rares institutions à pouvoir s'élever au-dessus de toutes les contingences politiques. On l'a vu et vérifié à l'occasion de sa 53^e assemblée générale ordinaire qui s'est déroulée à Saint-Imier : Raiffeisenistes du Nord et du Sud se sont retrouvés dans l'amitié, en faisant abstraction de tout parti pris politique. Ce qui n'est que normal lorsqu'on défend une cause aussi noble que celle de la fraternité en matière économique, c'est-à-dire celle qui fait vivre déposants et débiteurs, ouvriers et paysans, gens de labour et gens de retraite amplement méritée, gens pour lesquels l'argent est un moyen de vivre plutôt qu'une raison d'exister.

Ils ont été près de 300, les responsables des Caisses Raiffeisen du Jura, à se rendre dans la principale localité de l'Erguël pour prendre connaissance de l'évolution et de la bonne marche des 74 Caisses locales. Sous l'expertise et dynamique direction de M. François Rossé, maire de Boncourt, la partie administrative a été rondement menée. Le président s'est dit particulièrement touché d'être accueilli par l'une des plus jeunes sections jurassiennes, puisque la Caisse de Saint-

Imier ne compte qu'une douzaine d'années d'existence, une vie peut-être bien brève aux yeux de celles qui ont cinquante ans et plus. L'important n'est toutefois pas là, mais dans le fait que, l'année dernière, par exemple, elle ait connu un essor qui démontre la nécessité de sa création.

Dans ses souhaits de bienvenue en l'accueillante salle Saint-Georges, le président Rossé s'est réjoui de la présence des délégués de 72 des 74 Caisses jurassiennes. Il a eu des paroles particulières pour les invités présents, soit MM. Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse, Pierre-Alain Beuchat, reviseur pour le Jura, Bernard Grünig et Pierre Godat, représentants de la Municipalité de Saint-Imier, Constant Bourquin, président du Cercle agricole du Jura bernois, Frédéric Savoye, président de l'ADIJ, les délégués de la Fédération bernoise des Caisses Raiffeisen, MM. Géo Froidevaux, Albert Ackermann et Jules Mottet, membres d'honneur, le conseiller national Jean Wilhelm, arrivé entre-temps. Un seul regret : celui de l'absence des élus politiques, alors que la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen est la plus importante association régionale. En effet, parmi de nombreuses excu-

ses figuraient celles de la quasi totalité des politiciens et magistrats de la contrée.

M. Germain Gigandet, président du comité de direction de Saint-Imier, eut des paroles choisies pour saluer les délégués qui, avec la lecture du procès-verbal faite par M. André Theurillat, des Breuleux, purent revivre l'agréable rencontre de 1977, à Courgenay.

Avant de présenter son rapport, le président tint à rendre hommage aux douze dirigeants de Caisses jurassiennes disparus durant l'année écoulée. Une minute de silence a été respectée en mémoire de MM. Paul Gasser, Glovelier, Jean-Pierre Pelligrini, Glovelier, Charles Beucler, Damvant, Théodore Carrel, Diesse, Adrien Oeu-vray, Coeuve, Robert Widmer, Courtelary, Gaston Bourquard, Boécourt, Willy Girard, Courroux, Eugène Krähenbühl, Soyhières, Robert Boéchat, Miécourt, Louis Willemin, Les Bois, et Ernest Bélet, Montignez.

En évoquant le cours de l'année 1977, M. Rossé devait souligner combien il fut touché par les effets de la récession et de l'instabilité monétaire. Cela n'a cependant pas empêché les Caisses jurassiennes de connaître un essor continu et harmonieux. Le bilan global a atteint 334,28 millions, soit 27,2 millions de plus (+ 8,8 %). Le chiffre d'affaires, de 772,2 millions, révèle une progression de 21,2 %. Les dépôts d'épargne se sont accrus de 20 millions (8,8 %) pour atteindre 246 millions répartis sur 37 684 livrets (+ 1059). Seules les obligations subissent le contrecoup des baisses successives de taux ; elles représentent toutefois encore 46,7 millions (diminution de 3,5 %). Les placements hypothécaires continuent à occuper une place de choix ; avec une augmentation de 23 millions (+ 11,7 %), ils s'élèvent à 220 millions, soit aux deux tiers de la somme totale des bilans. Le bénéfice net de 1977 atteint presque le million, contre 660 000 francs l'année précédente. Il porte le montant

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	14.40
	« Bureglück »	15.40
	« Montagnard »	17.—
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	33.70
(Soleure)	Retour en cas de non-convenance.	

Tél. (064) 41 19 85

des réserves à 11,7 millions. Enfin, l'effectif des membres, grâce à l'arrivée de 335 nouveaux sociétaires, permet le passage du cap des 10 000, avec 10 144 unités très exactement.

Le président, malgré l'exposé de ces chiffres réconfortants en eux-mêmes, devait cependant souligner l'importance des augmentations au chapitre des charges, frais d'administration et de bureau notamment, dans le temps même où les taux des placements à terme subissent des baisses spectaculaires. Il y a dans cette situation particulière matière à réflexion pour les dirigeants, lesquels ne doivent pas négliger tous les moyens susceptibles de renforcer les institutions locales d'épargne et de crédit.

M. Rossé devait ensuite brièvement rapporter sur l'activité du comité de la Fédération jurassienne. Celui-ci s'est réuni à deux reprises pour liquider les affaires courantes et préparer l'assemblée annuelle. De ses membres ont participé aux manifestations jubilaires ou commémoratives des Caisses de Bressaucourt, Courfaivre, Glovelier et Vicques qui, toutes, ont célébré leurs cinquante ans d'existence.

En 1978, le comité se fera un plaisir de se faire représenter au 25e anniversaire des Caisses d'Asuel, Diesse, Souboz et Tramelan, ainsi qu'au demi-siècle d'existence de Soulce.

Les prix offerts à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon ont été attribués à Mlle Claire Fleury, de Cornol, et à M. Martial Laville, de Chevenez.

Enfin, au terme de son rapport, M. Rossé devait rappeler les éléments qui ont fait la force de la Fédération jurassienne : « Dès son origine, notre Fédération a été le lieu de rassemblement d'hommes et de femmes sans distinction de parti, de confession, de classe ou de tendance, d'hommes et de femmes au service d'un même idéal coopératif. Durant plus de cinquante ans, nos réunions annuelles ont toujours été un lieu privilégié de rencontre, de détente et de cordiale amitié. En vous réunissant à Saint-Imier, votre comité a voulu affirmer dans les faits sa volonté de maintenir l'unité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. »

M. Paul Puippe, avec son brio habituel, s'est ensuite fait un plaisir d'apporter aux Jurassiens le salut de l'Union suisse et ses félicitations pour toutes les tâches réalisées. En parfait

conseiller, il a axé son exposé sur deux problèmes d'actualité particuliers : « De l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et de l'usage du secret bancaire » et « La concurrence entre les banques ». En commentant les deux conventions auxquelles a souscrit l'Union, M. Puippe a donné d'utiles et pratiques instructions qui ne manqueront pas de trouver une application directe, malgré l'accentuation de dirigisme qu'elles représentent indubitablement.

M. Gilbert Giauque, de Prêles, a présenté les comptes de la Fédération, qui bouclent avec un excédent de plus de 9000 francs qui portent l'état de fortune à 37 700 francs. La situation financière étant saine, la cotisation demeure inchangée, soit 4 francs par 50 000 francs de bilan, mais avec un maximum de 1000 francs par Caisse. Ces comptes ont été acceptés à l'unanimité et les institutions de Saint-Ursanne et des Genevez appelées à fonctionner comme vérificatrices pour 1978.

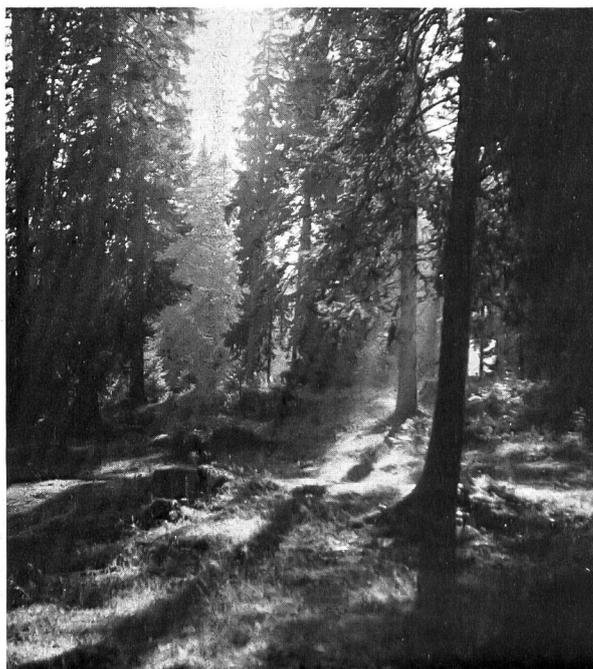
L'assemblée s'est achevée par un hommage rendu à 18 vétérans ayant 25 ans d'activité dans les organes dirigeants de leur Caisse. Ils ont été félicités par le président qui leur a remis le portefeuille traditionnel, tandis que Mlle Paulette Lapaire, seule femme du comité, accrochait un œillet à leur boutonnière. Ces heureux jubilaires sont MM. Alfred Jobin, Saignelégier, Georges Bourquin, Diesse, Raymond

Lecomte, Diesse, Gaston Forchelet, Diesse, René Bourquin, Diesse, Joseph Rémy, Coeuve, Alcide Chèvre, Movelier, Fernand Botteron, Nods, Robert Brunner, Souboz, André Carnal, Souboz, Walter Gyger, Souboz, Ariste Carnal, Souboz, Albert Cattin, Montsevelier, Paul Sautebin, Mervezier, Bernard Schaffner, Asuel, Joseph Bacon, Asuel, Jean Pape, Asuel, et Joseph Rollat, Saint-Brais.

L'apéritif qui suivit l'assemblée, généreusement offert par la municipalité de Saint-Imier, fut agrémenté par les productions du Chœur mixte Sainte-Cécile, dirigé par M. Gino Perotto. Le banquet, copieusement servi à la salle de spectacles, fut entrecoupé d'intermèdes musicaux dus au Corps de musique, placé sous la direction de M. Silvio Fasolis, et de la Chanson d'Eruguël, dirigée par M. M. Chopard. Prirent en outre la parole M. Bernard Grünig, adjoint au maire du lieu, M. Koller, délégué de la Fédération bernoise des Caisses Raiffeisen, M. Jean-Marie Aubry, de La Chaux-des-Breuleux, en tant que porte-parole de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, M. Bernard Crevoisier, président de la paroisse catholique.

En résumé, une journée fort réussie qui se prolongea quelque peu sur le chemin du retour pour la plupart des délégués qui profitèrent de l'occasion pour renforcer d'agréables heures d'amitié profonde.

A. F.



Sous-bois au-dessus des Rasses.



Vaud

Les raiffeisenistes vaudois se rencontrent à Baulmes

La Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen que préside M. Alfred Burdet (Method) a tenu son assemblée générale annuelle, le samedi 27 mai 1978, à la grande salle de l'Hôtel de Ville à Baulmes.

Après les salutations présidentielles et les souhaits de bienvenue de M. Jacques Dériaz, syndic, quelque 330 délégués représentant 83 Caisses sur les 85 que compte le groupement cantonal suivirent avec une attention soutenue le message d'introduction d'une haute portée morale de M. Martin, conducteur spirituel de la paroisse et les divers exposés prévus à l'ordre du jour.

Parmi les nombreux invités qui honorent l'assemblée de leur présence, citons M. Marcel Blanc, conseiller d'Etat, le successeur de M. Marc-Henri Ravussin, également présent, à la tête du Département des travaux publics, M. René Juri, directeur de l'Union suisse des Paysans à Brougg, M. Pierre-David Candaux, député, M. Dubois, professeur à l'Ecole d'agriculture de Marcellin, MM. Pache et Favrat, anciens membres du comité cantonal, ainsi que les représentants de la presse. L'Union suisse a délégué pour la circonstance M. Roland Séchaud, sous-directeur.

Il résulte du rapport présidentiel que les Caisses vaudoises groupent 9271 sociétaires, effectif en augmentation de 246 unités sur l'année précédente. Quant au bilan global, il atteint 351,8 millions de francs, affichant un élargissement de 24,7 millions ou de 7,55 %. Au 31 décembre écoulé, l'excédent d'exploitation des Caisses Raiffeisen vaudoises était de fr. 1 257 436.59, soit fr. 240 000.— de plus qu'un an plus tôt. Majoré du bénéfice net précité, le fonds de réserve a passé ainsi à 14,6 millions de francs.

Après la présentation des comptes du ménage interne par le trésorier cantonal, M. Jacques Porchet, Mézières, M. Giriens, d'Etoy, obtient aisément, par un vote unanime, l'approbation usuelle recommandée par la commission de vérification, formée des sections de Yens et d'Etoy. Pour 1978, cette mission incombera aux Caisses de Vuiteboeuf, de Valeyres et de Rances. Quant à la fixation de la cotisation pour l'année en cours, l'assemblée sanctionne la recommandation du comité de maintenir le statu quo.

Ayant achevé cette année son mandat quadriennal, le comité in corpore arrive ainsi en réélection. Les cinq membres ayant accepté la reconduction de leur mandat, c'est par un vote unanime qu'ils sont reconduits dans leur fonction. Il en va de même du méritant président, M. Alfred Burdet, qui est confirmé par acclamation pour une nouvelle période de 4 ans, sur la proposition de M. Segessemann, vice-président, Eclépens.

L'assemblée rend ensuite l'hommage traditionnel aux vétérans comptant 25 ans d'activité au sein de leur Caisse respective. Touchent cette année le portefeuille-souvenir :

MM. Pierre Baudin, Apples ; Max Pitton, Blonay ; Paul Nicod, Echallens ; Constant Marendaz, Method ; Luc Luginbuhl, Aimé Baudin, Fernand Staempfli et Charles Sahli, Mies ; André Dagon, Onnens ; Henri Guignard, Rances ; Gabriel Ruchet, Saint-Légier, et Samuel Schläppi, Vullierens.

Dans son tour d'horizon habituel, M. Roland Séchaud, sous-directeur à l'Union centrale de Saint-Gall, s'arrête plus spécialement aux mesures envisagées par les autorités fédérales en vue d'endiguer l'afflux de capitaux étrangers, de maintenir une saine con-

currence entre les banques, à l'évolution des taux d'intérêt, pour s'arrêter finalement à la situation matérielle des 1183 Caisses Raiffeisen suisses, dont le bilan général, qui vient de franchir pour la première fois le cap des 10 milliards de francs, s'élève à fr. 10 192 703 605.87, révélant une progression de 9,09 %.

Les délégués écoutent ensuite avec beaucoup d'intérêt le message du représentant du gouvernement, en l'occurrence M. Marcel Blanc, conseiller d'Etat. Après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, M. Marc-Henri Ravussin, le nouveau chef du Département des travaux publics, qui se sent parfaitement à l'aise dans un milieu qui lui est proche de par sa fonction de président du conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen de Brenles, apporte le salut et les félicitations de l'exécutif cantonal. Dans son allocution fort appréciée, l'orateur met l'accent sur le rôle bénéfique des Caisses Raiffeisen qui se sont toujours efforcées de personnaliser le crédit en mettant l'élément humain au centre de leur activité axée sur la solidarité, puis félicite l'Union Raiffeisen suisse qui fête cette année le 75^e anniversaire de sa fondation.

Enchaînant, M. René Juri, directeur de l'Union suisse des Paysans se dit fier de se trouver associé à cette belle manifestation et rappelle la sécheresse de 1976 dont les séquelles ont pratiquement disparu grâce au travail du paysan. Défendre la cause de l'agriculture n'est pas chose aisée. Un tel engagement demande beaucoup de diplomatie et de passion devant déclarer M. Juri qui fait part, en toute franchise, à l'assemblée, de ses préoccupations face à la politique agricole toujours plus compliquée qui semble irrémédiablement aller dans le sens d'un interventionnisme indésirable, mais hélas indispensable.

Dans ses conclusions, M. Louis Dériaz, président de la Caisse locale, passe à l'auditoire les habituelles consignes d'ordre administratif puis met un digne point final à la partie administrative en rappelant le texte de Charles d'Eternod, bourgeois de Baulmes 1890-1953, intitulé « Les Toits », que le comité d'organisation eut la délicate attention de reproduire sur une plaquette de circonstance remise à tous les participants en guise de bienvenue :

« En arrivant au bord d'un rocher à l'angle de la route, mon premier regard est tombé sur le village et je l'ai longuement contemplé. Cet amas de toitures serrées autour de l'Hôtel de Ville au clocheton pointu ou se dispersant parmi les vergers le long des chemins feuillus.

Tous ces toits d'époques diverses ont un air de famille dans cette symphonie des couleurs.

Ils recouvrent la famille, le bétail, les récoltes.

D'autres sont marqués de lettres ou de chiffres en tuiles différentes. Ils semblent vouloir s'emboîter les uns dans les autres le long de la Grand-Rue.

L'homme est bien ici dans son milieu, comme les sapins, les fayards et les blés, ses œuvres ajoutent à la vitalité du paysage sans en troubler la sereine harmonie. »

Précédé d'un apéritif généreusement offert par la commune, le repas qui s'ensuit, excellent et bien servi par M. Buhler élégamment secondé par le groupement costumé des femmes vau-

doises de Baulmes, permet aux raiffeisenistes « de ce bien joli canton » de fraterniser dans la joie que procure leur engagement au service d'une cause qui leur est chère, tout en appréciant le programme divertissant élaboré à leur intention, avec l'heureux concours de la Fanfare de Baulmes, l'Espérance, sous la direction de M. Jacques Hartmann, de L'Auberson, et le Chœur mixte de Baulmes et Vuiteboëuf, sous la baguette de M. Claude Mabilie, de Baulmes. Ces productions de très bon goût encadrèrent fort agréablement les propos bien sentis de M. Pierre-David Candaux, député, sincère et spirituel porte-parole de la classe paysanne et de M. Luc Luginbuhl qui se fait l'interprète de tous les bénéficiaires du portefeuille pour remercier le comité fédératif de son aimable attention.

Réconfortante journée que celle que viennent de vivre à Baulmes les défenseurs de l'idéal de solidarité Raiffeisen au profit des classes laborieuses du pays de Vaud. *Sd*

Harmonisation fiscale

L'Association suisse des banquiers pour le respect du mandat constitutionnel

(cb) Dans sa détermination sur le projet de loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, l'Association suisse des banquiers se montre favorable au principe de l'harmonisation fiscale. Elle insiste sur le contenu de l'article constitutionnel adopté par le peuple et les cantons en 1977 : la loi-cadre sur l'harmonisation des impôts directs doit se limiter au domaine de l'harmonisation formelle. Aucune harmonisation matérielle de la législation fiscale n'y est prévue, car elle serait contraire à la structure fédéraliste de notre pays. L'harmonisation fiscale ne doit pas être utilisée en vue de contraindre une majorité de cantons à introduire des impôts nouveaux dont leur corps électoral n'avait pas voulu jusqu'à présent.

Cela est particulièrement vrai pour l'imposition des gains en capital sur la fortune mobilière privée. Le projet de loi voudrait obliger les cantons à introduire un impôt sur les gains sur participations. L'Association suisse des banquiers propose de biffer de la loi-cadre l'impôt sur les gains sur participations. Celui-ci pourrait être maintenu dans la loi modèle, les cantons conservant ainsi la faculté d'introduire un impôt de ce genre s'ils le souhaitent.

L'encouragement de l'épargne est un postulat économique de première importance. L'Association suisse des banquiers regrette donc qu'aucune harmonisation ne soit prévue au titre de l'imposition de l'épargne. L'occasion aurait dû être saisie de contribuer à la réalisation du troisième pilier de la prévoyance sociale, en exonérant d'impôt jusqu'à concurrence d'un montant déterminé, les intérêts sur l'épargne bancaire.

Les prescriptions fiscales cantonales actuellement en vigueur ont pour conséquence que le rendement des immeubles appartenant à des fonds de placements immobiliers est soumis à une double imposition économique. Dans sa détermination, l'Association suisse des banquiers propose d'éliminer cette anomalie.

Le projet de loi-cadre prévoit avec raison un privilège pour les sociétés de domicile. Cette mesure remplace les crédits fiscaux qu'à l'étranger on accor-

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée ordinaire



Jura

Fontenais

90 membres, dont plusieurs accompagnés de leurs épouses, ont assisté samedi 11 mars à l'assemblée générale de la Caisse Raiffeisen à la halle communale.

M. Marcel Parrat, président, salua les participants et leur souhaita la bienvenue. Il invita l'assemblée à observer une minute de silence en hommage aux quatre sociétaires décédés.

Dans son rapport, il fit le point de la situation économique suisse et spécialement du marché des capitaux. Il releva le contrôle exercé par le conseil de surveillance et l'activité de la gérante, contrôle soutenu par l'Office de révision de Saint-Gall, qui examine dans le détail tous les dossiers ainsi que la gestion des affaires de chaque Caisse. C'est en remerciant les membres pour leur confiance à l'institution, de même que ses collègues des deux comités et la gérante que le président termina son exposé.

A son tour, la gérante, Mme Gigon, commenta les comptes 1977 dont nous relevons quelques chiffres :

Roulement : fr. 9 449 076,70 ; bilan : fr. 5 524 282,30. Le bénéfice est versé entièrement au fonds de réserve qui s'élève à fr. 246 064,34.

C'est au nom du conseil de surveillance que s'exprima M. Trémolat en faisant état des divers contrôles et sondages effectués au long de l'exercice par cet organe. Il remercia la gérante pour son bon travail ainsi que ses collaborateurs. Il invita ensuite l'assemblée à approuver les comptes et à décharger de leur responsabilité la gérante et les membres dirigeants, ce qu'elle fit sans restriction.

Conformément aux statuts qui prévoient l'élection des comités tous les quatre ans, les membres du comité de direction et du conseil de surveillance sont réélus pour une nouvelle période.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, une casse-croûte, servi avec soin par M. Bertschy, mit un terme à cette 52e assemblée. *G.*

Pensée

Le silence est la vertu des sots.

Francis Bacon

Une annonce dans le Messenger,
une annonce remarquée!

de aux contribuables. Notre pays n'aurait rien à gagner à une émigration des sociétés de domicile, des sociétés auxiliaires et des sociétés de licences. Il ne serait de même pas favorable que des sociétés suisses ayant des activités internationales soient amenées, pour des raisons fiscales, à transférer leur siège social à l'étranger.

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Les propos du pédagogue

En passant...

Ecologie, environnement, pollution, respect de la nature, que de problèmes à l'ordre du jour ! Radio, télévision, presse, séminaires, conférences, âpres polémiques parfois ou retentissantes prises de position, autant d'efforts conjugués pour secouer, sensibiliser l'opinion. En dépit de tant d'appels, bon nombre de personnes, voire de groupements, de responsables, témoignent à cet égard, par leur mentalité ou leur comportement, une stupéfiante inconscience. A ce sujet, voici trois constatations fort révélatrices.

En été 1977, je cheminai sur une route de montagne, non loin d'un charmant village sis dans un vallon bien connu. Brusquement, à proximité d'un chalet de vacances, une auto surgit. Le conducteur de cette Taunus, dernier modèle, tira de son coffre arrière un volumineux carton et, sans autre, en déversa le contenu sur le talus. Bouteilles, boîtes de toutes sortes, déchets innombrables, objets hétéroclites de s'éparpiller avec un bruit discordant au possible. L'homme, fort satisfait, s'apprêta à réoccuper son siège. Je l'interpellai : « Monsieur, vous n'avez pas le droit d'agir ainsi ». Sa réponse jaillit : « Mêlez-vous de ce qui vous regarde ». J'insistai toutefois, argumentant de mon mieux. Furieux, mon interlocuteur me gratifia d'un mot célebre, que la bienséance m'oblige à taire, puis dans un démarrage rageur, il disparut... malheureusement trop

Erratum

Une fâcheuse erreur a été commise par l'imprimerie lors de la mise au point des secondes épreuves du numéro de juin dernier.

En page 94, à l'article « In memoriam », nous avons demandé de composer « en gras » le nom du coopérateur décédé,

M. Robert Boéchat, Miécourt/Jura.

Hélas, le nom de famille Boéchat a été transformé en « Boécourt ».

Nous en sommes navré et nous présentons toutes nos excuses à la famille, aux parents et aux amis du défunt.

— pp —

sion, je m'y suis arrêté. Hélas ! le sol était jonché de restes abondants et variés, pourtant, bien en vue, une corbeille vide et oh ! ironie, à quelques pas un écriteau, en termes aimables, invitait les passagers à respecter, à ne pas souiller les œuvres du Créateur !

Dernièrement, chez nous, pendant le mois d'août, j'ai voulu à nouveau parcourir les délicieuses sentes qui ont charmé ma jeunesse et m'ont permis de découvrir de nombreux coins enchanteurs et tant de merveilleuses choses.

Hélas ! que d'amères désillusions ! Sentiers de ma commune qu'êtes-vous devenus ? Les uns ont totalement disparu, d'autres sont en partie effacés. Ceux qui restent enfin, sont si mal entretenus qu'ils n'incitent guère à la promenade, à l'exploration.

On consacre tant d'argent pour le sport en général et les stades en particulier, cela est très bien. Ne pourrait-on pas prélever aussi, chaque année, une modeste somme pour l'entretien de ces agréables sentiers qui offrent d'innombrables joies, d'enrichissantes découvertes, aux fervents adeptes du sport par excellence : la marche.

Pi.

Raiffeisen dans le vaste monde...

Nous avons eu maintes fois l'occasion de relever que la Caisse Raiffeisen telle que nous la connaissons chez nous et qui s'efforce d'atteindre les buts fixés il y a plus de 100 ans par le bourgmestre rhénan Frédéric-Guillaume Raiffeisen n'est pas une spécialité allemande, en quelque sorte une cuvée réservée aux citoyens de ce pays et dont quelques bonnes bouteilles seulement auraient passé les frontières du petit voisin de l'Ouest. La coopération en matière d'épargne et de crédit est un mouvement mondial. Les institutions qui s'y rattachent sont non seulement solidement implantées sur notre continent (à l'exception peut-être de certaines régions de l'Est) mais encore dans un grand nombre de pays du monde entier.

Nous entretenons des relations cordiales et suivies avec les organisations faitières sœurs des pays limitrophes tout comme nous participons activement à la vie et aux travaux de l'Union Internationale Raiffeisen, pré-

sidée en ce moment par notre directeur, M. A. Edelmann.

Nous avons le plaisir de publier aujourd'hui de larges extraits du compte rendu de l'assemblée générale de 1978 d'une Fédération du Nord de la France, relation parue dans le « Courrier de la Mayenne ». Le résumé du rapport du directeur général, M. Ouvrard, grand ami de la Suisse, confirmera à nos lecteurs que sous tous les cieux les problèmes bancaires des classes modestes et moyennes se présentent sous des aspects semblables et que, à l'image de l'Union suisse, ces Confédérations nationales ont l'ambition de servir toujours mieux leurs membres par l'introduction de nouvelles et l'extension d'anciennes prestations de service.

— pp —

Lisez et faites lire
Le Messenger Raiffeisen

France — L'assemblée générale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

La primauté de la personne humaine, le mutualisme, la solidarité

L'assemblée générale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'est tenue samedi 29 avril 1978 au Mans. Près de 1300 personnes, de nombreuses personnalités, des représentants des 345 Caisses locales des départements de la Mayenne, de la Manche, de l'Orne, de la Sarthe et du Nord Maine-et-Loire participaient à cette manifestation.

M. Ouvrard, directeur général, dans son rapport d'activité, a rappelé le développement du Crédit Mutuel :

« Si la situation économique française n'est pas toujours florissante, le volume des dépôts collectés par la Fédération de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne cesse cependant de s'accroître : en 1976, + 14,4 %, en 1977, + 19 %, soit plus de 2 milliards de Francs lourds pour l'ensemble des Caisses. »

Ces Caisses sont de taille inégale, mais beaucoup gèrent des capitaux importants. 62 ont franchi le cap du milliard d'anciens francs de dépôts. Six nouvelles institutions ont été créées. La Fédération en compte 345, dont 159 en Mayenne. Viennent ensuite la Manche (72), la Sarthe (54), l'Orne (44) et le Maine-et-Loire (16).

M. Ouvrard fait d'autre part le point sur les *nouveaux services* qui ont nécessité un effort particulier en 1977 :

« Le volume des dépôts de l'*Épargne-Logement* s'est multiplié par cinq.

L'*Eurochèque* s'est également bien développé ; nous avons presque atteint les objectifs que nous avait fixés la Confédération nationale.

Le nombre de contrats d'*Assurances du Crédit Mutuel* a plus que triplé en un an et 200 Caisses locales proposent maintenant ce service à leurs sociétaires. »

Il a souligné les efforts accomplis par chacun pour assurer la progression de la Fédération. « Un tel développement ne peut se poursuivre sans la mise en place de moyens plus sophistiqués. Les premiers terminaux viennent d'être installés dans les régions les plus éloignées de notre siège social. » Aussi, il insistait sur l'intensification nécessaire de la formation et de l'information.

« Nous avons créé une page mensuelle « Informations Administrateurs » et un « Livret d'Accueil pour les sociétaires ». A l'intention de ces derniers nous avons également un projet de bulletin de liaison. »

M. Ouvrard concluait en émettant le souhait que le Crédit Mutuel demeure vraiment « *l'expression économique d'un très bel idéal social* ».

Dans son discours, M. Théo Braun, président national du Crédit Mutuel, a évoqué la primauté de la personne humaine, le mutualisme, la solidarité.

L'intervention du Ministre des Transports

Lors du banquet qui suivit, M. Le Theule, ministre des Transports, a exprimé tous les espoirs qu'il plaçait dans le Crédit Mutuel, entreprise appelée à se développer, car, dit-il, « *vous êtes des banquiers, mais des banquiers pas comme les autres. Vous avez pour vous la foi, la conviction en vos valeurs, vous avez pour vous l'efficacité. Nous sommes persuadé qu'avec vous nous irons loin.* »

Ramuz et le paysan

Les civilisations tendent à oublier la terre d'où elles sont sorties. Les civilisations tendent toutes à oublier le paysan. Tout travail de spécialisation n'est rendu possible que par une production paysanne suffisante, mais le « spécialiste » l'oublie, qu'il soit peintre ou mécanicien, ou philosophe, ou inventeur.

Le spécialiste, en quoi que ce soit, est obligé de se nourrir et, pour se nourrir, d'avoir recours au paysan; mais il y a le marché, il y a les intermédiaires, les postes, les chemins de fer, toute une organisation sociale qui fonctionne; tant qu'elle fonctionne à peu près convenablement, le spécialiste peut continuer à s'occuper de sa spécialité, sans s'occuper du paysan.

En somme, il y a ceux qui détiennent les nourritures, et ceux qui sont dans la nécessité de se les procurer avec de l'argent. Tout homme n'est qu'un paysan qui a cessé de l'être, mais qui, d'un jour à l'autre, peut être forcé de le redevenir.

Le paysan voit Dieu; le paysan est celui qui voit Dieu. Il a beau ne pas le connaître, ne pas l'appeler par son nom, ne pas même savoir qu'il est là, Dieu n'en est pas moins tout autour de lui et se manifeste, — par de la pluie et par du vent, par du soleil, par les saisons, par la nuit et par le jour.

Les grandes villes empêchent de voir Dieu. Les grandes villes imitent la surnature. Elles ont fini par s'imaginer qu'elles existaient par libre invention d'elles-mêmes. Parce que les produits dont elles ont besoin leur arrivent, elles croient n'avoir plus qu'à en utiliser l'apport à leur façon.

(Propos transmis par A. P.)

C.-F. Ramuz

(« Remarques », 1928)

Abonnez-vous
au
Messager Raiffeisen

Clôture de la rédaction

Nous rappelons à nos collaborateurs et correspondants que la clôture de la rédaction a été arrêtée

— au 18 du mois précédant celui de la distribution du journal aux abonnés,

— au 12 novembre pour le numéro de décembre.

Si l'une de ces deux dates tombe sur un samedi ou un dimanche, l'envoi doit être mis à la poste de façon à ce qu'il soit à notre disposition le vendredi précédent, au courrier du matin.

Nous devons, au besoin, nous réserver le droit de renvoyer la parution d'une communication à un numéro ultérieur. Les comptes rendus des assemblées de Caisses passent dans l'ordre d'arrivée, au gré de la place disponible.

La rédaction